

La France au Rwanda (1990-1994)

*Entre abstention impossible
et engagement ambivalent*

Olivier LANOTTE



P.I.E. Peter Lang



CECRI

CENTRE D'ÉTUDE DES CRISES ET
DES CONFLITS INTERNATIONAUX

Le 1^{er} octobre 1990, le retour armé des anciens réfugiés rwandais réunis au sein du Front patriotique rwandais (FPR) marque l'entrée en guerre du Rwanda. Une sale guerre, au cours de laquelle la France sera militairement présente, et qui trouve son épilogue en juillet 1994 à la faveur de la victoire du FPR. Entre-temps, la guerre d'usure menée par le FPR, les manipulations de l'ethnicité orchestrées par le régime Habyarimana, la stratégie du chaos poursuivie par les faucons des deux bords, et surtout le génocide perpétré par les extrémistes hutu, ont causé la mort de plus d'un million de personnes.

Le propos de cet ouvrage est de décrire, d'analyser et d'expliquer le processus de prise de décision ayant conduit le président Mitterrand à engager l'armée française au Rwanda entre 1990 et 1994. L'étude menée ici récuse, avec rigueur scientifique, à la fois ceux qui encensent la politique de la France et ceux qui la condamnent sans discernement et évoquent une « complicité » de la République française dans le génocide. De toute évidence, entre les conclusions de la Mission d'information et celles des censeurs, exégètes et autres sycophantes de la politique africaine de la France, les divergences d'analyse sont d'envergure. Il importe donc de les décrypter pour en apprécier la pertinence. Quelles étaient les motivations réelles de la présence française au Rwanda ? Au-delà du constat d'échec de cette politique rwandaise, quels facteurs ont contribué *in fine* à ruiner les effets de la politique prônée par François Mitterrand ? Quel crédit enfin accorder aux accusations de « complicité de génocide » proférées à l'encontre des soldats de l'opération *Turquoise* ? La France serait-elle « la seule nation coupable parmi les nations saintes et pures » ?

Préface de Claudine Vidal, directrice de recherches émérite au CNRS.

Docteur en sciences politiques (relations internationales), spécialiste de l'Afrique centrale, Olivier LANOTTE est chercheur au Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI) de l'Université catholique de Louvain. Il a publié aux éditions Complexe/GRIP *La Belgique et l'Afrique centrale de 1960 à nos jours* (2000) (avec C. Roosens et C. Clement) et *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo* (2003).



UCL

Université
catholique
de Louvain

P.I.E. Peter Lang
Bruxelles

ISBN 978-90-5201-344-3

La France au Rwanda (1990-1994)

**Entre abstention impossible
et engagement ambivalent**



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles • Bern • Berlin • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Olivier LANOTTE

La France au Rwanda (1990-1994)

**Entre abstention impossible
et engagement ambivalent**

« Géopolitique et résolution des conflits »
n° 4

Cet ouvrage constitue le 511^e volume de la nouvelle série des publications (thèses) de la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, dont la liste peut être consultée sur le site web: <http://www.espo.ucl.ac.be/doctorats.espo.html>.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite. Tous droits réservés.

© P.I.E. PETER LANG S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2007
1 avenue Maurice, 1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.com ; info@peterlang.com
Imprimé en Allemagne

ISSN 1780-5848

ISBN 13 : 978-90-5201-344-2 E-ISBN 978-3-0352-6108-0
D/2007/5678/08

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »
« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <<http://dnb.ddb.de>>.

Remerciements

L'auteur tient à adresser sa gratitude à l'égard de ses collègues du Centre d'étude des crises et conflits internationaux (CECRI) de l'Université catholique de Louvain et à ses partenaires du groupe « Culture et éducation » du GRAPAX pour l'attention et l'intérêt portés à ses recherches. Il tient à associer à ces remerciements les professeurs Claudine Vidal (CNRS), Gilles Andréani (Université Paris 1), René Lemarchand (University of Florida), Filip Reyntjens (Université d'Anvers) et Jean-Claude Willame (Université catholique de Louvain).

Table des matières

Remerciements	7
Table des cartes	10
Lexique – Sigles	11
Préface	15
<i>Claudine Vidal</i>	
Introduction générale	19
I. Une politique controversée.....	21
II. Axes de la recherche et structuration de l’ouvrage.....	25
III. Sources	31

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LE PREMIER CONFLIT RWANDAIS (1990-1994)

Chapitre 1. Aux origines du conflit rwandais (1960-1990)	45
I. De la question dite « ethnique »	45
II. La « Révolution sociale » et ses conséquences	49
III. La Première République rwandaise (1960-1973).....	53
IV. La Seconde République rwandaise (1973-1990).....	59
Chapitre 2. De l’invasion frontale à la guerre d’usure	73
I. L’attaque du FPR.....	73
II. L’échec de la guerre éclair.....	74
III. Le changement de stratégie opéré par le FPR	79
IV. Entre ouverture et radicalisation.....	80
V. Le processus d’Arusha	92
VI. L’enlisement du processus de paix (1993-1994).....	102
Chapitre 3. L’intervention française	133
I. Prémisses.....	133
II. Un engagement militaire de plus en plus conséquent.....	136
III. Les enjeux du soutien français au régime Habyarimana.....	193
IV. Un engagement « conditionnel » ?	213
V. La République française « piégée » ?.....	231
VI. Vers le désengagement.....	257

DEUXIÈME PARTIE
LA FRANCE ET LE DEUXIÈME CONFLIT RWANDAIS
(AVRIL-JUILLET 1994)

Chapitre 4. Le génocide	269
I. L'attentat contre l'avion présidentiel.....	270
II. L'Apocalypse selon Théoneste Bagosora.....	278
III. Rwanda, avril-juillet 1994, un génocide à huis clos.....	293
Chapitre 5. La France face au génocide	343
I. L'abandon.....	344
II. La prise de conscience.....	375
III. L'opération <i>Turquoise</i> (22 juin-22 août 1994).....	384
Conclusion générale	489
I. Les facteurs de la présence française au Rwanda.....	491
II. Une responsabilité française ?	504
Sources et repères bibliographiques	515
I. Documents officiels.....	515
II. Monographies	515
III. Articles	521
IV. Thèses, mémoires, communications et autres études	531
V. Documents audiovisuels.....	532

Table des cartes

1. Rwanda.....	132
2. La situation militaire à la veille de l'opération <i>Turquoise</i>	434
3. Le Rwanda pendant l'opération <i>Turquoise</i>	440
4. La Zone humanitaire de sécurité (détail sud-ouest du Rwanda)	462

Lexique – Sigles

Lexique

<i>Akazu</i>	« Petite hutte » (clan de la belle-famille du président Habyarimana).
<i>Abatabazi</i>	« Libérateurs défensifs » (nom donné aux membres du Gouvernement intérimaire rwandais).
<i>Impuzamugambi</i>	« Ceux qui ont le même but » (milice de la CDR).
<i>Ingabo</i>	Régiment traditionnel du <i>mwami</i> .
<i>Inkotanyi</i>	« Lutteur » (surnom des combattants du FPR).
<i>Interahamwe</i>	« Ceux qui marchent ensemble » (milice du MRND).
<i>Inyenzi</i>	« Cancrelats » (surnom donné aux combattants tutsi qui luttèrent pour le rétablissement de la monarchie dans les années qui ont suivi l'indépendance).
<i>Muyaga</i>	« Vent fort », « quelque chose qui vient d'on ne sait où et qui va on ne sait où » (surnom donné aux pogroms anti-Tutsi lors des troubles qui précédèrent l'indépendance).

Sigles

ACA	Antenne chirurgicale aérotransportable (France)
ADL	Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques
AEMG	Autorisation d'exportation des matériels de guerre (France)
ALAT	Aviation légère de l'Armée de Terre (France)
AML	Véhicule blindé
AMT	Assistance militaire et technique (France)
APR / RPA	Armée patriotique rwandaise / <i>Rwanda Patriotic Army</i>
ARDHO	Association rwandaise des droits de l'Homme
BEM	Breveté d'état-major
BSL	Bataillon de soutien logistique (France)
CAP	Centre d'Analyse et de Prévision du ministère des Affaires étrangères (Paris)
CDR	Coalition pour la défense de la République (Rwanda)
CEC	Commission d'enquête citoyenne (France)
CEE	Communauté économique européenne
CEM	Chef d'état-major
CEMA	Chef d'état-major des Armées (France)
CEMP	Chef d'état-major particulier du président de la République (France)

CEPR	Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda (Sénat belge)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge (Genève)
CIEEMG	Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (France)
CIG	Conférence intergouvernementale (Union européenne)
CND	Conseil national du développement (Rwanda)
CNRS	Centre national de la recherche scientifique (France)
COM-R	Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda (Belgique)
COMFOR	Commandant des forces (France)
COPS	État-major opérationnel (Belgique)
COS	Commandement des opérations spéciales (France)
CRAP	Commando de recherche et d'action dans la profondeur (France)
CSP	Conseil supérieur du pays (Rwanda)
CTM	Coopération militaire technique (Belgique)
DAMI	Détachement d'assistance militaire et d'instruction (France)
DGSE	Direction générale des services extérieurs (France)
DLMO	Détachement de liaison et de mise en œuvre (France)
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix (Nations unies)
DSP	Division spéciale présidentielle (Zaïre)
ETR	Enquête sur la tragédie rwandaise (Rapport de l'Assemblée nationale française)
EMA	État-major des Armées (France)
EMMIR	Élément médical militaire d'intervention rapide
ESR	Équipes spéciales de reconnaissance (Belgique)
FAB	Forces armées burundaises
FAR	Forces armées rwandaises
FAZ	Forces armées zaïroises
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
FIN	Force internationale neutre
FMI	Fond monétaire international
FPR / RPF	Front patriotique rwandais / <i>Rwandese Patriotic Front</i>
PRODEBU	Front pour la démocratie au Burundi
GIGN	Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (France)
GP	Garde présidentielle (Rwanda)
GSIGN	Groupe spécialisé d'intervention de la Gendarmerie nationale (France)
GIR	Gouvernement intérimaire rwandais

GOMN	Groupe d’observateurs militaires neutres de l’OUA
GTBE	Gouvernement de transition à base élargie
HRW	Human Rights Watch
IDC	Internationale démocrate-chrétienne
J.O.	<i>Journal officiel</i> (France)
KIBAT	Nom du bataillon belge de la MINUAR
MAM	Mission d’assistance militaire (France)
MDR	Mouvement démocratique républicain (Rwanda)
MF	Millions de francs
MINUAR	Mission des Nations unies pour l’assistance au Rwanda
MMC	Mission militaire de coopération (Paris)
MOF	Mission d’observateurs français
MONUOR	Mission d’observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda
MRND	Mouvement révolutionnaire national pour le développement (Rwanda)
MSF	Médecins sans Frontières
NRA	National Resistance Army (Ouganda)
OBSARM	Observatoire des transferts d’armements (France)
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l’Unité africaine
ONU	Organisation des Nations unies
PARMEHUTU	Parti du mouvement de l’émancipation des Bahutu (Rwanda)
PCIAF	Poste de commandement interarmées de théâtre (France)
PDC	Parti démocrate-chrétien (Rwanda)
PDI	Parti démocratique islamique (Rwanda)
PIB	Produit intérieur brut
PL	Parti libéral (Rwanda)
PNB	Produit national brut
PSD	Parti social démocrate (Rwanda)
RADER	Rassemblement démocratique rwandais
RANU	<i>Rwandese Alliance for National Unity</i>
RDC	République démocratique du Congo (ex-Zaïre)
RDP	Régiment de dragons parachutistes (France)
REI	Régiment étranger d’infanterie (France)
REP	Régiment étranger de parachutistes (France)
RFI	Radio France internationale
ROE	Règles d’engagement / <i>Rules of Engagement</i>
RPIMA	Régiment parachutiste d’infanterie de Marine (France)
RRWF	<i>Rwandese Refugee Welfare Foundation</i>

RSF	Reporters sans Frontières
RSSG	Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies
RTL	<i>Radio-Télévision libre de Mille Collines</i>
RUTBAT	Nom du bataillon bangladaishi de la MINUAR
SGR	Service général de renseignement (Belgique)
SPLA	<i>Sudanese People's Liberation Army</i>
SGDN	Secrétariat général de la Défense nationale (France)
SML	Section de mortiers lourds (France)
TD	Télex diplomatique
TPIR	Tribunal pénal international pour le Rwanda (Arusha)
UAM	Union africaine et malgache
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale
UNAR	Union nationale rwandaise
UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
UNICIVPOL	Division de la police civile des Nations unies
ZHS	Zone humanitaire de sécurité ou Zone humanitaire sûre

Préface

Des années durant, un ensemble d'acteurs très divers quant à leurs professions (journalistes, hommes politiques, universitaires, membres d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales, militants d'associations, cinéastes, militaires, publicistes) ont commenté, analysé, reconstitué, défendu, dénoncé les interventions diplomatiques et militaires de la France au Rwanda, menées d'octobre 1990 à août 1994. L'émotion suscitée par la tragédie rwandaise explique pour une part l'intensité des mobilisations et des polémiques. En effet, l'État français a longuement soutenu un régime qui n'a pas hésité à massacrer des populations appartenant à la minorité tutsie de l'intérieur, traitée en otage dès les premiers jours de l'attaque lancée, le 1^{er} octobre 1990, par le FPR (Front patriotique rwandais), une organisation de la diaspora tutsie ; un régime qui a toléré que des autorités et des personnalités influentes développent publiquement des propagandes génocidaires, autorités et personnalités qui, s'emparant du pouvoir après le 6 avril 1994, ont perpétré la destruction des Rwandais tutsis. Comment ne pas s'interroger sur les responsabilités de l'État français : quatre années d'interventions constantes et, pour finir, un génocide ?

À toute question sur la faillite de leur politique, les autorités françaises ont répondu en défendant chacune son propre secteur d'intervention et en vantant les mérites de son département ministériel. D'où vient alors l'échec, c'est-à-dire le génocide ? Des Rwandais eux-mêmes, de la communauté internationale et de nul autre, selon les officiels français. « Notre responsabilité est nulle » affirmait en septembre 1994 le président François Mitterrand¹.

Il fallut attendre mars 1998 pour qu'une Mission parlementaire d'information sur la politique française au Rwanda soit instituée. Le récit des parlementaires, publié le 15 décembre 1998, s'intéressa principalement à la « doctrine » et aux options de l'appareil d'État, dans ses composantes politique, diplomatique et militaire ainsi qu'aux responsabilités et aux méthodes de l'exécutif. Il formula un jugement sévère sur l'engagement français au Rwanda, engagement dont le but a été d'empêcher à tout prix la victoire militaire du FPR au prix d'une « sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais », au prix de l'armement et de l'organisation d'une armée que « certains militaires français ont pu avoir le sentiment de construire », au prix d'une présence militaire française « à la limite de l'engagement

¹ F. MITTERRAND, cité par F.-O. GIESBERT, « Politique étrangère : la mise au point de Mitterrand », *Le Figaro*, 9 septembre 1994.

militaire sur le terrain », au prix, enfin, d'avoir continué à accorder une légitimité au gouvernement intérimaire (mis en place après l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Habyarimana) « en ne prenant pas en compte la réalité du génocide ». Étaient joints au rapport plusieurs volumes d'annexes comportant le compte-rendu des auditions (y compris une partie de celles qui eurent lieu à huis clos) et des documents officiels « déclassifiés » (sources communiquées par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères). L'ensemble de la publication pesait plus de 1800 pages. Or, durant les heures qui suivirent la sortie d'un rapport que personne n'avait encore pu lire, la plupart des radios et des télévisions adhèrent à une logique dénonciatrice qui tenait à juger la France coupable. Minimisant les conclusions du rapport qui pourtant se montraient loin d'exonérer la France de ses responsabilités durant la période précédant le génocide, ces médias se fixèrent sur une seule, celle qui affirmait la non implication dans les massacres. Les diagnostics furent du type : « On s'y attendait, ce rapport 'blanchit' la France ». Au bout de deux jours, les radios cessèrent d'en parler. Les journalistes des quotidiens et hebdomadaires politiques nationaux, qui eurent un peu plus de temps pour en prendre connaissance, retinrent généralement les aspects critiques, relevèrent des résultats de l'enquête mais exprimèrent des réserves sur les lacunes (ou les silences) de l'investigation et sur l'analyse des responsabilités.

Alors que le récit parlementaire officiel avait tardé, un autre récit avait été défendu, sous de multiples modalités, dès 1994, par des auteurs et des groupes militants qui, pratiquant le soupçon civique et cherchant à communiquer leur interprétation conspiratoire de la politique française, se donnèrent pour tâche de révéler les ressorts cachés de l'action française au Rwanda, dénoncèrent l'existence de complots, de faits secrets, de liaisons clandestines, d'agents et de bureaucraties cachés qui auraient dominé les institutions publiques, grâce à la complicité d'acteurs officiels. Non sans succès : outre l'adhésion d'un public déjà attiré par « l'histoire-complot », ils captèrent un nouvel auditoire qui, jugeant inexplicable l'échec de la France officielle à prévenir la tragédie rwandaise, admettait volontiers des « révélations » officieuses sur cette faillite. En 2004, année de la dixième commémoration du génocide, auteurs et associations relancèrent une campagne d'accusations extrêmes sur le thème de « la France coupable de génocide au Rwanda ». Les publicistes critiques rencontrèrent bien quelques adversaires, mais ces derniers, ou bien défendaient à outrance la politique française menée au Rwanda, ou bien découvraient, eux aussi, des complots, mais fomentés par des puissances étrangères. Bref, dénonciateurs et défenseurs entraient dans une logique de camps retranchés. Plus de dix ans après le génocide, en France, mais pas seulement en France, un climat très années cinquante – dénonciations staliniennes, accusations délirantes,

« versions de l'histoire » d'une simplicité radicale –, continue de caractériser les débats les plus bruyants sur le Rwanda.

Ainsi, coexistent un récit-défense des responsables français se cantonnant dans une attitude d'inafaillibilité, un récit parlementaire fondé sur des auditions et des documents officiels, des récits menés par les publicistes, perceurs d'énigmes et spécialistes en histoire secrète. Quant au récit universitaire, il est resté rare. En effet, il y eut peu de recherches publiées par des universitaires, recherches qui auraient permis de contester ou de confirmer la thèse de l'implication de la France dans le génocide. Les engagements de la France au Rwanda furent traités par les spécialistes comme un chapitre de la politique africaine méditerranéenne, un ouvrage fut consacré aux discours officiels de légitimation morale sur l'intervention française initiée en 1990, des articles rendirent compte des travaux de la Mission parlementaire.

Olivier Lanotte est le premier chercheur à publier un récit historique de l'engagement français au Rwanda durant la guerre civile et le génocide. Un récit explicitement placé sous le signe de l'histoire politique telle que la concevait Raymond Aron, réfléchissant à « quelques problèmes de la connaissance historique »². C'est dire qu'il tente de maintenir une attitude la plus neutre possible, une neutralité nullement aisée car les événements sont proches et les controverses violentes. Comment la décision d'intervenir au Rwanda fut-elle prise en 1990 et en raison de quelle doctrine ? Comment rendre intelligible la durée de cette intervention et ses modalités alors que la guerre civile prend des dimensions de plus en plus radicales et que massacres et attentats installent un climat de peur ruinant les entreprises diplomatiques menées sous l'égide de la communauté internationale ? Comment rendre compte d'un départ précipité en forme de désertion lorsque l'extrémisme génocidaire impose la politique du pire dès le 6 avril 1994 et d'un retour militaire ambigu, du 22 juin au 22 août ? Comment, enfin, situer l'action de la France dans le contexte international car la décision d'abandonner les populations menacées de destruction à leur sort fut bel et bien prise à l'unanimité par les États occidentaux et par le Conseil de sécurité des Nations unies ?

L'auteur a multiplié les enquêtes : dans les documents officiels disponibles mais aussi auprès des hommes politiques, des diplomates, des militaires qui ont accepté de s'entretenir avec lui. Il a confronté ces données avec d'autres ensembles d'informations, diffusées par des journalistes, par des témoins, par des ONG. Tout en reconstituant au plus près « comment les choses se sont passées », mais en indiquant toujours précisément la limite de ce que son information lui permet de savoir ou

² R. ARON, « Récit, analyse, interprétation, explication : critique de quelques problèmes de la connaissance historique », *Études sociologiques*, Paris : PUF, 1988.

le contraint d'ignorer, il interprète les logiques de l'intervention française « entre abstention impossible et engagement ambivalent ». Il démêle, autant que possible, la part des divers acteurs : l'acteur collectif français, avec ses hiérarchies politiques et militaires, ses bureaucraties, ses hommes d'influence, son président omniscient bien que désinformé, et l'acteur collectif rwandais, composé de groupes en conflits aigus, d'individualités en rivalités mortelles. En effet, Olivier Lanotte a le grand mérite, à mes yeux, de donner une place importante à l'examen des stratégies conduites par les protagonistes rwandais et d'évaluer comment elles interfèrent avec les médiations étrangères (les accompagnent, les contrecarrent, les détournent). Le plus souvent, que ce soit dans le but de les défendre ou dans celui de les dénoncer, les interventions de la France sont présentées comme si elles opéraient dans un milieu passif, modelable à volonté, comme si les acteurs rwandais n'avaient pas la responsabilité de leur propre histoire. L'ouvrage d'Olivier Lanotte brise avec cette vision européocentriste et reconstitue les logiques et les pratiques des acteurs rwandais non sans reconnaître les zones d'obscurité qui font encore obstacle à cette connaissance. Il a également pris en compte les dénonciations liées aux récits d'histoire-complot, à juste titre il me semble car, fortement médiatisées, elles sont influentes. Sont ainsi démontés des arguments qui invoquent d'abord des influences secrètes avant même de construire un savoir sur les intentions et les décisions explicites, qui ne s'embarrassent pas des faits. Pour le chercheur, puisque des questions ont été posées publiquement même de façon partielle, il faut y répondre mais sans tomber dans le genre de la dénonciation systématique. Le chercheur ne s'interdit pas une critique politico-morale du moment qu'il n'a ni brûlé ni confondu les étapes d'un récit rigoureux, d'une analyse qui s'attache plus à ce que les acteurs ont fait qu'à ce qu'ils ont prétendu avoir voulu faire, d'une interprétation qui tient compte de ce que les responsables savaient ou ne savaient pas au moment de leurs décisions.

Olivier Lanotte a parcouru ce chemin de connaissance avec constance et mené un récit dont la neutralité n'est pas douteuse. Je ne peux m'empêcher de penser que le fait qu'il soit belge, et non français, a pu être favorable au maintien de ce parti d'objectivité. Son livre est véritablement pionnier.

Claudine Vidal
Directrice de recherches émérite au CNRS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le danger, ce n'est pas l'intérêt que nous porte telle ou telle puissance, mais le désintérêt, l'abandon.

Un réfugié rwandais

Le pire est possible dès lors qu'on s'y résigne.

Rony Brauman

I. Une politique controversée

Le 1^{er} octobre 1990, 2 500 guérilleros du Front patriotique rwandais (FPR) basés en Ouganda où la plupart vivent en exil depuis 1959 se lancent à l'assaut du Rwanda et du régime du président Habyarimana. C'est le début de quatre années de guerre, au cours de laquelle les « faucons » du régime Habyarimana comme ceux du FPR optent clairement pour la stratégie de la tension, de la confrontation à outrance, au risque de précipiter le pays et les populations civiles dans les affres de massacres à grande échelle. Au lendemain de l'attaque, à la demande de son homologue rwandais, le président François Mitterrand se prononce pour l'envoi au pays des mille collines d'un contingent de 300 hommes afin d'assurer la protection des ressortissants et de l'ambassade. Ce faisant, le président met le doigt dans un engrenage qui conduira la France à accroître considérablement sa coopération militaire avec un régime qui n'hésite pas à exacerber le clivage dit « ethnique » et à faire du FPR, des Tutsi et de l'ensemble de l'opposition les boucs émissaires de tous les maux dont souffre le Rwanda...

Le 6 avril 1994, l'avion du président Habyarimana est abattu alors qu'il amorçait sa descente sur l'aéroport de Kigali. Cet assassinat plonge rapidement le pays dans la guerre et le chaos ; un chaos qui est « récupéré » par les extrémistes hutu pour mettre en œuvre leur « solution finale » au « problème tutsi ». C'est le temps du génocide qui dure plus de trois mois et s'achève par la victoire militaire du Front patriotique. Entre-temps, plus d'un million de personnes, des Tutsi pour la plupart, ont été assassinées...

Le « drame » vécu par les populations rwandaises n'empêche pas le Conseil de sécurité de réduire à l'état d'une force « croupion » la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Pendant de longues semaines, la « communauté internationale » reste passive devant des faits qu'elle a tendance à considérer comme habituels voire inhérents à l'Afrique. Ainsi, alors même qu'ils s'approprient à commémorer sur les plages de Normandie le cinquantième anniversaire de la victoire sur le totalitarisme nazi, les Occidentaux font mine d'oublier qu'il y a à peine un demi-siècle, c'est dans l'Europe dite « civilisée » que cette « banalisation du mal » avait atteint son absurde et terrifiant paroxysme. Tant et si bien qu'au Contre-sommet africain de Biarritz en novembre 1994, Rony Brauman pourra faire remarquer que l'attitude impassible de la « communauté internationale » devant ce « génocide en direct »¹ a confirmé que « des caméras auraient pu être placées à Ausch-

¹ R. BRAUMAN, *Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct*, Paris : Arléa, 1994.

witz sans que le processus lui-même en [eût] été véritablement affecté. Notre savoir n'a pas changé grand chose. »²

Après trois mois de massacres pourtant, comme pour donner tort à tous ceux qui parlent de « non assistance à peuple en danger », la France – alors fort critiquée pour la politique qu'elle a menée au Rwanda depuis 1990 – prend l'initiative et annonce son intention de mener une « opération strictement humanitaire » pour mettre fin aux massacres. Cette initiative, qui prend le nom d'opération *Turquoise*, est immédiatement combattue par tous ceux qui, en France et ailleurs, soupçonnent Paris de vouloir retourner au Rwanda non pas par simple charité mais bien pour y protéger des intérêts vitaux, en d'autres mots, pour voler la victoire aux rebelles anglo-saxons du FPR, quitte à se salir les mains en collaborant avec les autorités responsables du génocide. Ainsi, alors que le gouvernement français renonce à toute idée d'interposition et n'entend intervenir qu'à des fins humanitaires, nombreux sont ceux qui estiment que l'opération *Turquoise* n'est qu'un nouvel avatar de cette politique africaine néocoloniale faite d'opérations clandestines, de clientélisme et de tant d'autres zones d'ombre.

*

Faute d'avoir perçu trop tard les évolutions géopolitiques de fond que connaît l'Afrique centrale depuis quelques années, engluée dans son *complexe de Fachoda* qui fait que tous les événements politiques majeurs en Afrique sont analysés à Paris à travers le prisme déformant du « complot anglo-saxon » visant à supplanter Belges et Français dans la région, la politique africaine de la France après la guerre froide a subi au Rwanda son premier revers. L'échec est d'envergure. Sur les collines rwandaises, la démocratisation prônée en 1990 lors du sommet franco-africain de La Baule s'est achevée dans le sang. Après quatre années de guerre, le Rwanda est dévasté, son économie ravagée, plus d'un million de Rwandais sont morts, plusieurs millions sont réfugiés dans les pays voisins, provoquant une déstabilisation durable de toute la région. La victoire du FPR est aussi un cinglant revers pour la politique africaine de la France et son dogme d'engagement sécuritaire à l'égard des « régimes amis » : un mouvement rebelle, hostile à la France, a pris le pouvoir par les armes, et ce malgré la montée en puissance dans ce pays de l'influence militaire française.

« Notre responsabilité est nulle »³, affirme François Mitterrand en passant en revue les grands dossiers de sa politique étrangère en sep-

² R. BRAUMAN, Biarritz, 9 novembre 1994. Témoignage reproduit dans *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française (Biarritz 8 et 9 novembre 1994)*, Paris : Agir Ici, Survie / Karthala, 1995, p. 137.

³ F. MITTERRAND, cité par F.-O. GIESBERT, « Politique étrangère : la mise au point de Mitterrand », *Le Figaro*, 9 septembre 1994.

tembre 1994. Tel n'est pourtant pas l'avis de la majorité des observateurs qui, dès 1994, faisant écho aux graves accusations formulées par le FPR, expriment des propos très durs à l'égard de la France qu'ils estiment en partie responsable du génocide. Les plus virulentes de ces critiques accusent la France d'avoir soutenu « jusqu'au fond des fosses communes » le régime du président Habyarimana et vont jusqu'à parler de « complicité de génocide », voire de « génocide franco-africain »⁴.

En décembre 1998, après neuf mois d'enquête, la Mission d'information parlementaire présidée par Paul Quilès reconnaît que la France « n'a pas apprécié à sa juste valeur la dérive politique du régime rwandais » dont elle a sous-estimé le « caractère autoritaire, ethnique et raciste » et que sa coopération militaire avec le Rwanda était « trop engagée »⁵. La Mission Quilès réfute cependant catégoriquement toute responsabilité de l'État français dans le génocide : « Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat. »⁶

Dix ans après le génocide, tandis que divers témoignages et enquêtes commencent à éclairer d'un jour nouveau la stratégie de la tension poursuivie par les dirigeants du Front patriotique rwandais dans leur conquête du pouvoir, la polémique rebondit à la faveur de la cérémonie de commémoration officielle du 10^e anniversaire du génocide organisée à Kigali le 7 avril 2004. À cette occasion, après avoir pris acte des excuses présentées par la Belgique, les États-Unis et les Nations unies, le président rwandais, Paul Kagame, met en cause l'absence de contrition des autorités françaises qu'il accuse, en les « regardant dans les yeux », d'avoir « sciemment entraîné et armé les soldats et les miliciens qui allaient commettre un génocide, alors même qu'ils savaient qu'ils préparaient ce génocide ». Face aux caméras du monde entier, l'ancien rebelle accuse les soldats français de l'opération *Turquoise* d'avoir « délibérément sauvé les tueurs sans protéger les victimes ». Tandis que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Renaud Muselier, impas-

⁴ Cf. M. BA, *Rwanda, un génocide français*, Paris : L'Esprit frappeur, 1997 ; G. DE LA PRADELLE, *Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Paris : Les Arènes, 2005 ; J.-P. GOUTEUX, *Un génocide secret d'État. La France et le Rwanda 1990-1997*, Paris : Éditions Sociales, 1998, et *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, Paris : Izuba / L'Esprit frappeur, 2002 ; V. KAYIMAHE, *France-Rwanda : Les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*, Paris : Dagorno / L'Esprit Frappeur, 2002 ; P. KROP, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrands ?*, Paris : Lattès, 1994 ; M. SITBON, *Un génocide sur la conscience*, Paris : L'Esprit Frappeur, 1998 ; F. X. VERSCHAVE, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Paris : La Découverte, 1994.

⁵ ETR, I, Rapport, pp. 355-358.

⁶ *Ibid.*, p. 368.

sible, encaisse les coups, Paul Kagame surenchérit : « C'est criminel, et ils ont l'audace de rester là sans s'excuser. » Et assure : « Leurs menaces et leurs efforts pour nous intimider [l'enquête du juge Bruguière mettant en cause le FPR dans l'attentat du 6 avril 1994] ne nous impressionnent pas. »⁷ Le bras de fer entre Paris et Kigali est réactivé de plus belle. Et ce d'autant plus qu'en France même, diverses initiatives relancent les accusations les plus graves à l'encontre de la présence française au cœur des ténèbres rwandaises entre 1990 et 1994. En mars 2004, une Commission d'enquête citoyenne (CEC) organise une semaine de travaux et débats sur les présomptions de complicités diplomatiques, militaires et financières de la France dans le génocide au Rwanda. Les débats de la CEC sont entrecoupés de témoignages filmés de rescapés et d'auteurs du génocide mettant directement en cause la participation de militaires français au génocide⁸. Dans un pamphlet qu'il publie à la même époque, le journaliste du *Figaro*, Patrick de Saint-Exupéry, accuse par ailleurs les autorités françaises d'avoir, en connaissance de cause, fait du Rwanda « un vaste laboratoire » pour y expérimenter leur doctrine de la « guerre révolutionnaire », leur vieux rêve colonial de la « guerre totale » où les civils sont l'arme principale. « Et ce faisant, tout oublier : [leurs] blessures d'empire, [leur] « mémoire jaune » ». En d'autres mots, des soldats français auraient « formé, sur ordre, les tueurs du troisième génocide du XX^e siècle ». Ils leur auraient « donné des armes, une doctrine, un blanc-seing » et, le jour venu, les auraient « exfiltrés »⁹.

Autant d'accusations vigoureusement démenties par l'ensemble de la classe politique française qui, à l'instar des anciens Premiers ministres Balladur et Juppé, rappellent que la France fut, après le Vatican, « le premier pays à utiliser le terme de génocide pour qualifier la tragédie rwandaise »¹⁰ et qu'elle a été en fin de compte « pratiquement le seul pays à essayer de faire quelque chose » pour faire cesser les massacres et protéger les populations civiles. La France doit être « fière » de ce qui a été fait avec l'opération *Turquoise*¹¹. « Dire que l'opération *Turquoise*,

⁷ P. KAGAME, Kigali, 7 avril 2004, cité par F. FONTEMAGGI, « Kagame accuse la France en la 'regardant dans les yeux' », *Libération*, 8 avril 2004 et J.-P. RÉMY, « Dans la douleur de la commémoration du génocide, le président rwandais fustige le rôle de la France », *Le Monde*, 9 avril 2004.

⁸ L. CORET, F.-X. VERSCHAVE (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*, Paris : Karthala, 2005.

⁹ P. DE SAINT-EXUPÉRY, *L'inavouable. La France au Rwanda*, Paris : Les Arènes, 2004.

¹⁰ E. BALLADUR, « L'opération *Turquoise* : courage et dignité », *Le Figaro*, 23 août 2004.

¹¹ A. JUPPÉ, cité dans « Paris répond au président Kagame », *Le Monde*, 9 avril 2004.

sous couvert d'un dispositif humanitaire, était destinée à permettre à des criminels de fuir leur pays est une ignominie. »¹²

II. Axes de la recherche et structuration de l'ouvrage

Dans ce contexte, cet ouvrage se veut une analyse approfondie de la politique menée par la France au pays des mille collines entre le 1^{er} octobre 1990 (attaque du FPR) et le 22 août 1994 (retrait du Rwanda des derniers soldats français de l'opération *Turquoise*). Ce faisant, il entend dresser le bilan de quatre années de présence militaire française au Rwanda. Dans cette perspective, il s'efforce de décrire les multiples aspects de la politique de la carotte (coopération militaire) et du bâton (pressions diplomatiques) menée par les autorités françaises à l'égard du régime du président Habyarimana. Il s'attache également à dépeindre les différents volets des interventions françaises et de la coopération militaire franco-rwandaise.

Au-delà de la description des différentes interventions menées par la France au Rwanda (*Noroît*, *Amaryllis* et *Turquoise*), le propos de cet ouvrage sera surtout consacré à l'analyse, la compréhension et l'explication du processus de prise de décision ayant conduit le président Mitterrand à engager à diverses reprises les forces armées françaises au Rwanda. Il entend ainsi départager ceux qui, envers et contre tous, défendent la politique de la France en mettant en avant les intentions initiales du président Mitterrand, le bilan humanitaire de l'opération *Turquoise* et le refus des autorités françaises de tolérer plus longtemps l'inacceptable, et ceux qui la condamnent et évoquent une « complicité de génocide » avec les extrémistes hutu. De toute évidence, entre les conclusions de la Mission d'information et celles de la CEC, de Patrick de Saint-Exupéry, de Colette Braeckman ou de Jean-Paul Gouteux, les divergences d'analyse sont d'envergure. Qu'en est-il exactement ? Quelles étaient les motivations réelles de la présence française au Rwanda ? Enfin, au-delà du constat d'échec de cette politique rwandaise, quels ont été les facteurs ayant contribué à ruiner les effets de la politique prônée par François Mitterrand ? C'est à ces multiples questions que cette étude s'efforce de répondre.

En dépit de toutes ses errances, la politique rwandaise de la France n'est pas totalement désincarnée du contexte dans lequel elle intervient. Dans cette perspective, une large place est consacrée à l'étude du conflit et du génocide au Rwanda. Notre propos ne sera pas d'en retracer de la manière la plus complète les multiples méandres. D'autres s'y sont attelés, parfois de manière partielle et sectaire¹³, souvent de manière

¹² E. BALLADUR, « L'opération *Turquoise* : courage et dignité », *op. cit.*

¹³ Cf. à ce propos les réflexions de Claudine Vidal sur le terrorisme intellectuel qui conduit les tenants d'une histoire figée du génocide à multiplier les attaques *ad ho-*

partielle. Au lendemain du génocide, la plupart des ouvrages publiés manquaient du recul indispensable à toute analyse scientifique distante des passions du moment et ont présenté une vision quelque peu manichéenne des événements qui faisait reposer tout le poids de la tragédie sur les seuls extrémistes hutu face aux « chevaliers blancs » du FPR. Depuis lors, un certain nombre de travaux et de témoignages ont levé le voile sur la stratégie des dirigeants du Front patriotique et montré combien les extrémistes hutu n'avaient malheureusement pas le monopole du cynisme et du mépris pour la vie humaine. Que l'on ne se méprenne cependant pas. Il ne s'agit nullement de minimiser le génocide subi par les Tutsi au Rwanda au printemps 1994, ni même de renvoyer dos à dos les génocidaires du « Hutu Power » et le régime autoritaire de Paul Kagame. On ne peut cependant comprendre et analyser la politique menée par la France sans avoir à l'esprit la complexité du conflit rwandais, en ce compris les aspects les plus cyniques de la stratégie de conquête du pouvoir du FPR.

Précisons enfin que cette analyse des conflits rwandais se limitera à la période 1990-1994. Aussi, ne seront pas évoquées les suites du génocide, l'histoire du Rwanda post-génocide¹⁴, ni le troisième conflit rwandais qui a opposé après 1994 les reliquats des anciennes Forces armées et milices rwandaises réfugiées au Kivu au nouveau régime et à l'Armée patriotique rwandaises (APR)¹⁵. De même, cette réflexion sur la politique étrangère de la France dans le conflit rwandais se limitera à cette même période et n'abordera pas l'évolution des relations bilatérales franco-rwandaises après août 1994. Les multiples déclarations illustrant cette évolution des relations entre Paris et Kigali après le génocide ne seront utilisées que dans la mesure où celles-ci permettent de mettre en perspective et de comprendre l'un ou l'autre aspect de la politique française entre 1990 et 1994.

minem à l'encontre de « ceux qui mettent en cause la politique passée et présente du FPR ». C. VIDAL, « Préface », in A. RUZIBIZA, *Rwanda. L'Histoire secrète*, Paris : Panama, 2005, pp. 53-54, « Un climat années cinquante en France : controverses publiques sur la guerre civile et le génocide au Rwanda », communication faite lors de la conférence *Terreur au Rwanda : les enjeux d'une controverse : l'histoire officielle et l'histoire secrète du Rwanda (1990-1994)*, Paris : IEP, Master de recherche des relations internationales / Center for Peace and Human Security, 8 février 2006 et « Un livre important et contestable », *Le Monde*, 8 décembre 2005.

¹⁴ Cf. à ce propos R. BRAUMAN, S. SMITH, C. VIDAL, « Politique de terreur et privilège d'impunité au Rwanda », *Esprit*, n° 8, 2000, pp. 147-161 ; F. REYNTJENS, « Rwanda, Ten Years On : From Genocide to Dictatorship », *African Affairs*, vol. CIII, 2004, pp. 177-210 ; V. ROSOUX, « Modèle théorique. La paix au Rwanda : invraisemblable pari ? », *Revue de prévention et de règlement des différends*, vol. II, n° 2, 2004, pp. 19-37 ; C. VIDAL, « Les commémorations du génocide au Rwanda », *Les Temps modernes*, n° 613, 2001, pp. 1-46.

¹⁵ Cf. O. LANOTTE, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo. De Joseph Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, Bruxelles : Complexe / GRIP, 2003.

*

Située à la confluence des champs d'études que sont les conflits en Afrique et les relations internationales, cette recherche se veut par ailleurs une contribution à l'étude de la politique étrangère (*Foreign Policy*) des États, et plus particulièrement au processus de prise de décision en politique étrangère. À cet égard, elle recourt à diverses approches théoriques de la décision en politique étrangère, à commencer par l'approche des « traditionalistes-réalistes » qui considèrent que la politique étrangère des États est avant tout pragmatique. Pour le courant réaliste, les prises de décision en politique étrangère s'expliquent essentiellement par leur finalité. « De ce point de vue, comprendre une décision de politique étrangère consiste à mettre à nu l'intérêt national qui a inspiré la dite décision. »¹⁶ Selon l'expression classique de Hans Morgenthau, cette notion d'intérêt national recouvre la « recherche de la puissance ». En d'autres termes, la politique étrangère s'explique essentiellement par les objectifs sécuritaires (militaires), économiques, de sauvegarde ou de promotion de certaines valeurs.

L'intérêt national peut également être identifié en termes de « réputation ». Autrement dit, une décision politique peut être prise dans une crise particulière, sans que le décideur n'y perçoive un quelconque intérêt direct, uniquement dans le but de préserver la crédibilité du pays sur la scène internationale, tant auprès des partenaires et alliés que vis-à-vis des adversaires. Cette dernière acception de la notion d'intérêt national recoupe en partie les concepts d'« objectif de milieu » et de « rôle » développés respectivement par Arnold Wolfers et Kal Holsti. Wolfers propose ainsi de distinguer parmi les intérêts nationaux des États les « objectifs de possession » (intérêts nationaux directs) et les « objectifs de milieu » (intérêts à faire passer sur la scène internationale une particularité du rôle de l'État)¹⁷. Il précise cependant que « les buts de milieu ne sont souvent que des moyens ou des étapes intermédiaires au service de buts de possession »¹⁸. De son côté, Holsti définit le « rôle » comme « la ligne de conduite diplomatique générale issue de l'idée que l'élite dirigeante d'un État se fait de la place que cet État occupe ou pourrait occuper dans le système international global ou régional »¹⁹. Il envisage à cet égard différents types de rôles : leader régional, défenseur de certaines valeurs (la France « patrie des droits de l'Homme ») ou d'une idéologie donnée (la diplomatie du « devoir

¹⁶ J. BARRÉA, *Théories des relations internationales*, 2^e éd., Louvain-la-Neuve : Ciac, 1991, p. 21.

¹⁷ A. WOLFERS, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore : John Hopkins Press, 1962, pp. 73-74.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹⁹ J. BARRÉA, *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 46.

d'ingérence » à la fin du second septennat de François Mitterrand), de l'allié fidèle ou au contraire indépendant, du « protecteur » et/ou « gendarme » universel (les États-Unis pendant la guerre froide) ou régional (la France à l'égard de l'Afrique pendant la guerre froide), etc.²⁰ Ce rôle, explique Jean Barréa, « peut exercer une pression contraignante sur le décideur ; dans ce cas, il cesse d'insuffler dans le processus décisionnel un air de liberté »²¹. Pour Jean-Baptiste Duroselle, les décisions qui en résultent sont dès lors exclusivement dictées par les causes et l'on peut parler de « décisions contraintes ». Par contre, dans certains cas, lorsque le rôle n'est plus perçu comme une contrainte et un impératif, mais au contraire comme un choix librement posé, les décisions qui en résultent sont guidées par les fins et s'apparentent à des « décisions gratuites » dont l'objectif est de faciliter la poursuite des objectifs en montrant l'exemple, dans l'espoir d'être suivi par d'autres²².

Cette réflexion sur la prise de décision aura par ailleurs recours au schéma d'analyse de « l'Aval » proposé par Duroselle²³, autrement dit à ses travaux sur le processus d'exécution de la décision, et dont il s'agit de percevoir « non seulement la machine bien huilée, mais aussi les grincements, c'est-à-dire les désobéissances, les ordres mal compris, les erreurs d'exécution, les absences d'initiatives, bref tout ce qui est humain dans la conduite de l'organisme énorme et complexe qu'est l'État-Nation »²⁴. L'apport de ce schéma sur la mise en œuvre et le suivi de la décision est d'autant plus pertinent qu'il s'intéresse aux « réactions de la machine [décisionnelle] sur elle-même qui, par le contrôle qu'elle exerce sur elle-même est sans cesse en mesure d'ajuster son tir »²⁵, afin d'atteindre au mieux les finalités de la décision.

L'explication par la finalité n'est pas la seule approche permettant de comprendre la prise de décision en politique étrangère. Les approches dites « scientifiques » qui situent l'explication de la décision au niveau des causes objectives (les forces) et subjectives (les images) sont tout aussi intéressantes pour notre réflexion sur les prises de décision du président Mitterrand dans le conflit rwandais. Nous aurons ainsi recours à l'approche de type sociologique formulée par James Rosenau qui identifie cinq paradigmes indépendants susceptibles d'intervenir selon

²⁰ K.-J. HOLSTI, *International Politics, a Framework for Analysis*, Englewood Cliffs (N.J.) : Prentice Hall, 1972.

²¹ J. BARRÉA, *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 46.

²² J.-B. DUROSELLE, « L'homme d'État », in P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e éd., Paris : Armand Colin, 1991, pp. 412-428.

²³ Cf. J.-B. DUROSELLE, *Tout empire périra : une vision théorique des relations internationales*, Paris : La Sorbonne, 1981, pp. 126-128.

²⁴ *Ibid.*, p. 128.

²⁵ *Ibid.*

leur poids spécifique dans l'explication causale d'une décision de politique étrangère, à savoir les variables individuelle (personnalité du décideur), gouvernementale (rôle), bureaucratique (environnement institutionnel), sociétale (poids de certains groupes ou lobbies) et systémique (particularités du système international)²⁶.

Tout aussi éclairante pour notre réflexion peut être l'approche de type cognitive basée sur les concepts d'image et de prisme des attitudes. Le schéma cognitif explique la prise de décision en politique étrangère par la perception que le décideur se fait de la réalité, autrement dit, par l'environnement mental du décideur. Cette perception de la réalité objective est influencée par un certain nombre de prismes déformants propres au décideur tels que l'idéologie, les préjugés et stéréotypes culturels, les clichés historiques (poids du passé), les prédispositions personnelles, etc. Tant et si bien que « plus le prisme des attitudes fonctionne comme une lentille déformante, plus la décision est prise sur la base non pas des faits eux-mêmes, mais de l'idée – l'image – que le décideur s'en est faite »²⁷, et ce avec tous les risques d'erreur tactique ou stratégique susceptibles d'en découler. Robert Jervis a ainsi montré que l'une des sources les plus courantes d'erreurs de perception tient au poids excessif de l'expérience vécue²⁸.

L'approche institutionnelle ou bureaucratique développée par Graham Allison et Morton Halperin n'est pas non plus à négliger. Cette approche se base sur le principe selon lequel une multiplicité d'acteurs sont amenés à jouer un rôle dans l'élaboration de la politique étrangère d'un État²⁹. Cette multiplicité d'acteurs engendre une concurrence et fait que « dans sa forme extrême, la décision en politique étrangère résulte d'un marchandage », d'un compromis, entre les différentes branches de l'administration et du gouvernement. Aussi, la décision prise résulterait davantage de « la logique des buts et des moyens recherchés par chacune des organisations dans la lutte institutionnelle »³⁰, avec ses « gagnants » et ses « perdants », que d'une analyse rationnelle des coûts et bénéfices des différentes alternatives en concurrence.

*

²⁶ J. ROSENAU, *The Scientific Study of Foreign Policy*, New York: Pinter & Nichols, 1980, pp. 115-169.

²⁷ J. BARRÉA, *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 40.

²⁸ R. JERVIS, *Perceptions and Misperceptions in International Politics*, Princeton (N.J.): Princeton University Press, 1976.

²⁹ Cf. G. ALLISON, *Essence of Decision*, Boston : Little Brown, 1971 ; M. HALPERIN, *Bureaucratic Politics and Foreign Policy*, Washington DC : Brookings Institution, 1974.

³⁰ C.-P. DAVID, *Au sein de la Maison Blanche. La formulation de la politique étrangère des États-Unis de Truman à Clinton*, Québec : Presses de l'Université de Laval, 1994, p. 11.

Notre réflexion sur la prise de décision en politique étrangère s'attachera enfin à poser un regard critique sur la politique de la France au Rwanda. En ce sens, la principale difficulté consistera à éviter tant que possible de se limiter à une « critique par référence aux résultats de l'action » qui, pour reprendre les mots de Raymond Aron ou de Hubert Védérine, bénéficiant du recul, s'attache à reconstruire des « ensembles significatifs dans lesquels s'insère une conduite détachée des buts visés par l'acteur »³¹ et conduit ainsi immanquablement à tomber dans le confort de l'interprétation³² *a posteriori* et dans le piège de l'anachronisme, « ce suborneur de la mémoire, ce maquilleur de témoignages »³³. Notre démarche critique s'efforcera au contraire de prendre appui sur celle esquissée par Raymond Aron dans son analyse de la politique étrangère des États-Unis, la « critique diplomatique », et qui conduit le chercheur à se pencher sur trois dimensions :

- 1/ *une dimension de rationalité finale* : le but étant connu ou supposé, les moyens employés ont-ils été efficaces ? Était-il raisonnable de les tenir à l'avance pour efficaces ?
- 2/ *une dimension d'analyse du possible* : l'acteur aurait-il pu choisir d'autres buts ou d'autres moyens, étant donné les pressions auxquelles il était soumis ?
- 3/ *une dimension morale ou politique* : était-il légitime selon la coutume, le droit international ou la moralité, de se donner de tels buts ou d'employer de tels moyens ?³⁴

*

La première partie s'intéresse au premier conflit rwandais et à la politique française au Rwanda jusqu'au génocide. Après un rapide survol de l'histoire du Rwanda avant 1990 (chapitre 1), le chapitre 2 s'efforcera de retracer les différentes étapes du conflit depuis l'attaque du FPR en octobre 1990 jusqu'à la conclusion des accords d'Arusha le 4 août 1994. Nous nous efforcerons par ailleurs d'analyser la période de transition qui suit la conclusion d'Arusha et qui voit le Rwanda sombrer peu à peu

³¹ R. ARON, « Récit, analyse, interprétation, explication : critique de quelques problèmes de la connaissance historique », *Archives européennes de sociologie*, vol. XV, n° 2, 1974, p. 106.

³² Ainsi que l'a écrit Raymond Aron, « ou bien on s'efforce d'interpréter terme à terme, et l'on se heurte à des impossibilités ; ou bien on se contente d'interpréter en gros l'ensemble, et l'on n'apporte guère d'intelligibilité. » La démarche interprétative n'est dès lors légitime qu'à « condition de ne pas s'écarter exagérément du récit, de l'analyse de la conjoncture et des motivations des acteurs, telles que l'étude des paroles et des conduites permet de les reconstituer ». R. ARON, « Récit, analyse, interprétation, explication », *op. cit.*, pp. 75-76, 91.

³³ H. VÉDRINE, *Les mondes de François Mitterrand. À l'Élysée 1981-1995*, Paris : Fayard, 1996, p. 10.

³⁴ R. ARON, « Récit, analyse, interprétation, explication », *op. cit.*, p. 97.

dans la peur et dans le spectre de la reprise de la guerre, et ce en dépit du déploiement de la force des Nations unies. Le chapitre 3 sera enfin consacré à la description et à l'analyse de la politique étrangère de la France à l'égard du Rwanda tout au long de cette période, depuis le déclenchement de l'opération *Noroît* en octobre 1990 jusqu'à la veille du génocide. Il s'agira d'une part de décrypter les multiples aspects de la « politique de la carotte et du bâton », autrement dit les volets militaire et politico-diplomatique, d'autre part de comprendre et d'analyser les facteurs qui ont conduit au déséquilibre et à l'échec de cette politique.

La seconde partie sera quant à elle consacrée au génocide. Le chapitre 4 s'attachera à retracer les grandes lignes de l'histoire du Rwanda au printemps 1994, de l'attentat du 6 avril à la victoire militaire du FPR le 17 juillet en passant par la mise en œuvre du projet d'extermination des Tutsi et des Hutu démocrates par les extrémistes hutu. Après avoir consacré de nombreuses pages au génocide lui-même (stratégie, acteurs, causes, bilan), nous nous pencherons sur la stratégie suivie par le FPR pendant le génocide pour s'emparer du pouvoir à Kigali. Notre cinquième et dernier chapitre enfin s'attachera à décrypter la politique menée par la France pendant le génocide. Après avoir analysé les différents aspects de cette politique au cours des dix premières semaines du génocide – évacuation des expatriés (opération *Amaryllis*), maintien dans le plus grand secret de militaires français aux côtés des FAR, recherche d'un improbable cessez-le-feu, diplomatie en faveur d'un renforcement de la MINUAR – nous aborderons l'opération *Turquoise*, le processus de décision ayant conduit à son déclenchement, ses aspects juridiques, son dispositif, son déroulement, les réactions qu'elle suscita, et surtout, les différentes thèses circulant quant à ses motivations. Nous nous efforcerons à cet égard de faire le point sur les multiples accusations de « complicité de génocide » lancées en 2004 à l'encontre de soldats français de l'opération *Turquoise*.

III. Sources

À la différence des spécialistes de l'Antiquité ou des historiens du Moyen Âge pour qui la difficulté est de trouver suffisamment de sources sur lesquelles travailler, les chercheurs dont le champ d'étude est la période contemporaine – « l'histoire du temps présent » – sont confrontés à une pléthore de sources. La contrepartie de cette abondance est que si le chercheur ne prend pas garde à éviter d'être submergé par la prolifération des archives et de l'information écrite, prolifération qui suit une courbe exponentielle depuis l'apparition d'Internet, il court le risque d'être incapable « d'écrire l'histoire ». Comme le faisait remarquer judicieusement Henri Kissinger en 1979 :

Si un historien aux références impeccables et à l'objectivité indiscutable avait à sa disposition la totalité des millions de documents relatifs à

n'importe quelle période moderne de quatre ans, il aurait beaucoup de peine à savoir par quel bout commencer. Les archives écrites, par leur volume même, obscurciraient autant qu'elles éclaireraient sa démarche ; elles ne lui apporteraient aucun critère lui permettant de déterminer quels sont les documents destinés à fournir un alibi et quels sont ceux qui ont véritablement guidé les décisions, ceux qui traduisent une participation réelle et ceux qui ont été établis dans l'ignorance des événements cruciaux.³⁵

Cette remarque de l'ancien secrétaire d'État américain rencontre un écho évident chez le chercheur qui s'attache à étudier la politique de la France dans les conflits rwandais. L'implication de multiples acteurs internes et externes est à l'origine de très nombreuses archives officielles, pour l'essentiel encore classifiées. Par ailleurs, depuis 1994 la littérature (scientifique ou non) consacrée au Rwanda a littéralement explosé. Tandis que le Rwanda était jusque-là le « domaine réservé » d'une poignée de spécialistes, le choc causé en 1994 par le massacre d'un million de personnes en quelques semaines sans que la « communauté internationale » ne s'en émeuve outre mesure a nourri d'une part le besoin de certains de témoigner sur le génocide ou de mettre en lumière certains de ses méandres, d'autre part l'accroissement de l'intérêt pour la région des Grands Lacs, et dès lors l'émergence d'un espace, d'un « marché », devant lequel les éditeurs ne sont pas restés insensibles. Au cours des douze dernières années, plusieurs centaines de milliers de pages ont ainsi été noircies par des centaines de journalistes, chercheurs de diverses disciplines (politologues, anthropologues, sociologues, juristes, philosophes,...), acteurs et témoins (politiques, diplomates, militaires, Casques bleus, humanitaires,...), responsables présumés ou survivants du génocide, essayistes, romanciers, scénaristes et auteurs de bandes dessinées, qui se sont efforcés d'apporter qui leur témoignage sur la tragédie rwandaise, qui leur théorie sur l'attentat du 6 avril 1994, qui leur explication des facteurs ayant conduit au génocide, qui encore leur éclairage sur l'attitude de la « communauté internationale », sur l'échec de la MINUAR, sur les « responsabilités » françaises ou sur la « face cachée » du Front patriotique rwandais.

Le chercheur en relations internationales qui se penche sur le rôle de la France au Rwanda « dispose » dès lors d'une très grande variété de sources. Aux sources primaires – parmi lesquelles il distinguera essentiellement les documents officiels et déclarations de politiques étrangères, et les témoignages publiés par certains acteurs – s'ajoutent les sources secondaires telles que monographies (scientifiques ou de vulgarisation), articles de revues spécialisées, articles de presse et rapports d'organisations non gouvernementales. S'ajoutent enfin les entretiens

³⁵ H. KISSINGER, *À la Maison Blanche*, Paris : Fayard, 1979, pp. X-XI.

complémentaires qu'il peut mener avec un certain nombre de témoins et d'acteurs.

Documents officiels

Les faits et les politiques sur lesquels se portent notre investigation étant récents, les sources officielles accessibles sont essentiellement celles qui avaient un caractère public lors de leur rédaction : débats parlementaires, déclarations et communiqués officiels, points de presse, discours aux Nations unies, etc. On soulignera ici l'intérêt tout particulier du corpus de base des déclarations de politique étrangère des autorités françaises³⁶ pour la période 1990-1994 collectées sur *France Diplomatie*, le site Internet du ministère des Affaires étrangères. Si l'analyse de ce corpus permet de retracer aisément les évolutions du discours officiel de la France à l'égard des conflits rwandais, il importe cependant de ne pas perdre de vue que ces déclarations constituent en partie « une manifestation à usage externe d'une intention qui ne correspond pas toujours au comportement effectivement adopté sur le terrain »³⁷. Il ne peut dès lors être « question de prendre ces déclarations au pied de la lettre, mais, comme l'explique Valérie Rosoux, de les mettre en perspective »³⁸, d'une part en les confrontant avec les faits objectifs, d'autre part en les mettant en parallèle avec le discours et les témoignages d'autres acteurs de la crise rwandaise.

Nous avons également eu recours aux nombreux textes produits par l'Organisation des Nations unies³⁹. Ces documents sont avant tout une source de renseignements sur les activités de l'Organisation et la position des États membres. Ils sont à cet égard un matériau de base intéressant pour l'analyse de la frilosité avec laquelle la « communauté internationale » s'est engagée au Rwanda. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les déclarations et prises de positions des États membres du Conseil de sécurité lors des séances publiques ne sont généralement que la partie émergée de l'iceberg, l'essentiel des tractations se faisant lors

³⁶ Président de la République, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, ministre de la Coopération, ministre délégué à l'Action humanitaire, ministre de la Défense, porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

³⁷ V. ROSOUX, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles : Bruylant, 2001, p. 19.

³⁸ *Ibid.*, pp. 19-20.

³⁹ Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, rapports du secrétaire général sur l'application de ces mêmes résolutions, procès-verbaux des réunions publiques du Conseil de sécurité, déclarations du président du Conseil de sécurité, courriers échangés entre le secrétaire général et le président du Conseil, rapports sur la situation des droits de l'Homme, travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha, etc.

des séances à huis clos⁴⁰. En outre, comme l'ont souligné un certain nombre d'acteurs et d'observateurs de la politique étrangère, les archives ne révèlent pas tout et sont souvent « empreintes de subjectivité reconSTRUCTrice »⁴¹. En 1979, Henri Kissinger expliquait ainsi que :

Les dossiers officiels de notre époque ne nous révèlent pas nécessairement quelles décisions furent prises par voie secrète doublant les voies officielles, ni quelles affaires furent traitées oralement sans jamais laisser de traces dans les archives. Il arrive souvent que les comptes rendus rédigés par ceux qui participent à des discussions ne soient que des tentatives de se justifier *a posteriori* (Dean Acheson a dit qu'il n'avait lu de compte rendu de discussion où l'auteur ne se taille la part du lion). [...] La tendance actuelle à la divulgation abusive et généralisée fait que la quasi-totalité des documents sont rédigés dans un souci d'auto-justification. Ce que gagne le journaliste, l'historien le perd.⁴²

Une tendance qui s'explique tant par la méfiance et la crainte de fuir à destination de la presse que par la volonté de se donner le beau rôle pour les historiens qui auront la possibilité d'accéder aux archives.

Ce qui est vrai pour les États-Unis l'est également pour la V^e République où, écrit Samy Cohen, « la part du non écrit est importante. Bon nombre de décisions se prennent par communication orale, par des arrangements personnels. Le nombre des problèmes résolus par téléphone ou en tête-à-tête entre les plus hauts responsables de l'État ne cesse de s'accroître. »⁴³ Ainsi les *verbatim* des Conseils restreints au cours desquels le gouvernement français a décidé de déclencher les opérations *Amaryllis* (avril) et *Turquoise* (juin) publiés par Pierre Péan ne donnent qu'une idée extrêmement partielle et lapidaire de la position des différents acteurs dans le processus de ces prises de décision⁴⁴.

*

⁴⁰ Cf. M. LIÉGEAIS, *Maintien de la paix et diplomatie coercitive. L'Organisation des Nations unies à l'épreuve des conflits de l'après-guerre froide*, Bruxelles : Bruylant, 2003, pp. 71-73.

⁴¹ R. FRANK, « La mémoire et l'histoire », in D. VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Paris : CNRS, « Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent », n° 21, 1992, p. 65. Comme le souligne Samy Cohen, « le diplomate qui écrit à son ministre ne dit pas forcément tout, il dissimule, exagère ou diminue l'importance de certains faits. » S. COHEN, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquêtes », in D. PESCHANSKI, M. POLLAK, H. ROUSSO (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Paris : CNRS, « Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent », n° 18, 1991, p. 53.

⁴² H. KISSINGER, *À la Maison Blanche*, op. cit., pp. X-XI.

⁴³ S. COHEN, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquêtes », op. cit., p. 52.

⁴⁴ P. PÉAN, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris : Mille et Une Nuits, 2005.

Les multiples polémiques survenues depuis 1994 sur l'attitude adoptée par certains acteurs externes avant et pendant le génocide ont été à l'origine de différentes commissions d'enquête⁴⁵. Parmi les divers rapports qui en ont résulté, ceux du Sénat de Belgique et de l'Assemblée nationale française ont fait l'objet d'une attention toute particulière de notre part⁴⁶. Bien que les auditions publiques n'ont guère livré d'informations nouvelles – il faut souligner à cet égard le manque de pugnacité des parlementaires face aux discours convenus des autorités entendues, et ce particulièrement chez les députés français, « plus préoccupés, pour reprendre les mots de José Kagabo, par la défense de l'image de la France que par la découverte de la vérité »⁴⁷ ou des « responsabilités » des uns et des autres –, ces deux rapports s'avèrent néanmoins des sources intéressantes. Et ce autant par ce qu'ils disent des conflits rwandais et des stratégies belges et françaises ou par les documents déclassifiés figurant en annexes que par les silences qui planent sur certains des aspects les plus controversés du dossier⁴⁸. Les documents déclassifiés publiés en annexes du rapport de la Mission d'information de l'Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, sont à cet égard souvent plus intéressants que le rapport en lui-même, lequel, s'il se montre critique et reconnaît diverses « erreurs d'appréciation », réfute cependant toute responsabilité de l'État français. À se demander si, comme le suggère François-Xavier Verschave, pen-

⁴⁵ Commission d'enquête Rwanda du Sénat de Belgique, Mission d'information de l'Assemblée nationale française, Groupe d'étude sur la coopération suisse au Rwanda du Département fédéral des Affaires étrangères, Groupe international d'éminentes personnalités de l'Organisation de l'unité africaine, Independent Inquiry into the Actions of the United Nations during the 1994 Genocide in Rwanda.

⁴⁶ Pour une critique des travaux de la Mission d'information, cf. M. LE PAPE, « Les engagements français au Rwanda. Au sujet des auditions publiques de la mission parlementaire », *Politique africaine*, vol. XVIII, n° 71, 1998, pp. 172-179, « Le Rwanda au Parlement. Une enquête sur la tragédie rwandaise », *Esprit*, n° 5, 1999, pp. 81-92 et « Vérités et controverses sur le génocide des Rwandais tutsis. Les rapports (Belgique, France, ONU », in M. LE PAPE, J. SIMÉANT, C. VIDAL (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris : La Découverte, 2006, pp. 103-118 ; A.-S. MILLET, « Le rapport de la Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 », *Arès*, vol. XVII, n° 43, 1999, pp. 11-31 ; F.-X. VERSCHAVE, « Une Mission sous haute surveillance », in *Observatoire permanent de la Coopération française. Rapport 1999*, Paris : Karthala, 1999 ; J.-C. WILLAME, « Le génocide rwandais et la 'communauté internationale'. Réflexions sur les commissions parlementaires en Belgique et en France », in O. LANOTTE, C. ROOSENS, C. CLÉMENT (dir.), *La Belgique et l'Afrique centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles : Complexe / GRIP, 2000, pp. 259-271.

⁴⁷ J. KAGABO, cité par *Liaison-Rwanda*, mai 1998.

⁴⁸ Le rôle joué par l'Église et le roi Baudouin, la coopération militaire belgo-rwandaise entre 1990 et 1994 dans le cas du rapport du Sénat belge, la formation des *interahamwe*, les livraisons d'armes aux FAR et la présence militaire française au Rwanda pendant le génocide, pour ce qui est du rapport de l'Assemblée nationale française.

dant que certains députés s'efforçaient de contenir les conclusions du rapport, d'autres n'ont pas eu le loisir de « charger les annexes »⁴⁹.

Le chercheur ne doit cependant pas trop se leurrer sur l'authenticité de la transparence affichée par la Mission d'information. Comme l'a souligné Henri Kissinger, « on peut prouver à peu près n'importe quoi par la présentation sélective de documents »⁵⁰. En effet, outre le fait que les archives n'ont été déclassifiées que très partiellement, il apparaît à la lecture du rapport et des comptes rendus d'auditions que le souci de transparence dont a fait montre la Mission s'évapora dès lors qu'étaient abordés les aspects les plus sensibles de la présence française au Rwanda. Ainsi par exemple, en ce qui concerne l'affaire Bissero (cf. chapitre 5), on constate que les comptes rendus d'opération, les messages de « Diego », les réponses données par les différents acteurs présents sur place lors des auditions n'ont pas été rendus publics et demeurent couverts par le « secret défense ».⁵¹ Les limites des travaux de la Mission Quilès apparaissent par ailleurs au travers du huis clos imposé pour de nombreuses auditions, notamment celles concernant les militaires, et du choix des personnalités auditionnées. On ne peut que s'étonner en effet de la non comparution d'un certain nombre d'acteurs et de témoins tels que Paul Barril, Jean-François Bayart, Dominique de Villepin, Bernard Kouchner, Dominique Pin, Thérèse Pujolle, Jean-Christophe Rufin, ou de certains officiers et sous-officiers subalternes des opérations *Noroît*, *Amaryllis* et *Turquoise*.

Pour le reste, en dehors de quelques documents officiels ayant fait l'objet de « fuites »⁵², ou découverts dans les ruines de Kigali après le génocide⁵³, la règle de la période de latence de 30 ou 60 ans⁵⁴ qui ferme l'accès aux archives des principaux lieux de pouvoir concernés (Élysée, Matignon, ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la

⁴⁹ F.-X. VERSCHAVE, « Une Mission sous haute surveillance », *op. cit.*, p. 190.

⁵⁰ H. KISSINGER, *À la Maison Blanche*, *op. cit.*, pp. X-XI.

⁵¹ Lors de la publication du rapport, le président de la Mission d'information, l'ancien ministre de la Défense Paul Quilès, a justifié le caractère limité du travail de la Mission sur certains aspects controversés du dossier franco-rwandais (les livraisons d'armes, formation des *interahamwe*, Bissero, etc.) – et pour lesquels le rapport utilise des formules passe-partout telles que « les accusations [...] n'ont pas été démontrées », « la Mission ne dispose pas d'éléments techniques suffisants pour apprécier la justesse des critiques émises », « rien ne vient sérieusement à l'appui de ces accusations » – en déclarant : « Nous avons mené loin nos investigations. Nous laissons à d'autres le soin de poursuivre ce travail. » P. QUILÈS, *Le Monde*, 16 décembre 1998.

⁵² Comme par exemple certains courriers diplomatiques ou les *verbatim* de certains Conseils restreints.

⁵³ Comme le rapport de mission du lieutenant-colonel Rwabalinda du 16 mai 1994.

⁵⁴ 60 ans dans le cas de « documents contenant des informations intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ». Cf. Articles L213-1 et L213-2 du Code du patrimoine.

Coopération) reste de rigueur. Aussi, il ne nous a pas été permis de consulter les comptes rendus des Conseils restreints au cours desquels le Rwanda fut abordé, les notes adressées au président de la République par ses conseillers pour l'Afrique, son chef d'état-major particulier ou le ministère des Affaires étrangères, le courrier échangé par le président Mitterrand avec son homologue rwandais, la correspondance diplomatique échangée entre le Quai d'Orsay d'une part et Kigali, Kampala, Dar-es-Salam, Kinshasa, Bujumbura, Bruxelles, Washington ou New York d'autre part, les archives de la Mission militaire de Coopération, etc.

Récits, témoignages, mémoires et souvenirs

Autre source complémentaire, les *récits*, *mémoires* et *souvenirs* publiés par un certain nombre de témoins et d'acteurs. Concernant le conflit rwandais, il s'agit des *récits* de rescapés, de réfugiés ou encore d'auteurs du génocide. À ces récits, s'ajoutent les *entretiens* que des journalistes chevronnés ont conduits avec quelques-uns des acteurs directs ou indirects du conflit (Paul Kagame, Ahmedou Ould Abdallah, Aldo Ajello) ou les *mémoires* et *souvenirs* d'anciens responsables politiques et militaires des pays de la région (James Gasana, Abdul Ruzibiza, Léonidas Rusatira) et d'anciens membres de la MINUAR (Jacques-Roger Booh-Booh, Roméo Dallaire, Luc Marchal, Gilbert Ngijol). En ce qui concerne la présence française au Rwanda, il s'agit essentiellement des récits de rescapés (Vénuste Kayimahe) ou de *mémoires* et *souvenirs* publiés par certains acteurs politiques et militaires français (Édouard Balladur, Pierre-Henri Bunel, Jacques Hogard ou Hubert Védrine).

Certes, tous ces écrits participent incontestablement d'une entreprise d'auto-justification qui complique singulièrement leur interprétation. Comme l'expliquait Henri Kissinger, celui qui a été mêlé de près ou de loin à de grands événements est inévitablement tenté de se justifier *a posteriori*. « Sa perspective est affectée par le fait qu'il est lui-même concerné. Son désir d'expliquer peut se fondre avec son désir de défendre. »⁵⁵ Il n'en demeure pas moins, précise l'ancien secrétaire d'État, qu'au-delà du masque de l'intérêt personnel, ces différents témoignages fournissent un matériau intéressant pour l'analyse. Le témoignage du décideur « apporte au moins une contribution vitale à l'histoire : il sait, parmi la myriade de facteurs, ceux qui ont amené aux décisions auxquelles il a participé, il sait quels documents reflètent la réalité telle qu'il l'a perçue ; il se rappelle les points de vue qui ont été pris au sérieux, ceux qui ont été rejetés et le raisonnement qui a conduit au choix final. »⁵⁶

⁵⁵ H. KISSINGER, *À la Maison Blanche*, op. cit., pp. X-XI.

⁵⁶ *Ibid.*

Sources secondaires

Comme nous l'avons évoqué plus haut, de très nombreux articles et ouvrages ont été publiés depuis douze ans sur le génocide au Rwanda et sur la politique africaine de la France. Le caractère singulier des événements survenus entre avril et juillet 1994 – en dépit de toutes ses horreurs, et sans vouloir établir une quelconque « gradation » entre les innombrables massacres de grande ampleur qu'a connus le XX^e siècle, l'extermination des Tutsi au Rwanda figure sans conteste parmi les « génocides » les plus marquants de l'histoire des temps modernes –, et l'attitude peu glorieuse adoptée par la « communauté internationale » pendant ce huis clos, sont pour beaucoup dans ce foisonnement de la littérature francophone et anglophone.

Parmi les monographies, il faut distinguer les ouvrages de vulgarisation publiés par un certain nombre d'observateurs du Rwanda – essentiellement des journalistes ; de nombreux essais et pamphlets consacrés par des auteurs « militants » (humanitaires, journalistes, « intellectuels », activistes des droits de l'Homme, etc.) au génocide, à la politique française, à l'attitude du monde humanitaire, etc. ; des rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) sur divers aspects des conflits rwandais et du génocide ; et des ouvrages scientifiques.

Essayer de citer tous les auteurs pertinents serait, d'une part fastidieux, d'autre part extrêmement hasardeux pour ne pas dire prétentieux. La bibliographie et les notes infrapaginales essayent de rendre à ces derniers toute la dette qui leur est due. Précisons cependant que nous avons été amenés à opérer certains choix et à délaisser les pistes les plus délirantes proposées par une frange non négligeable de la littérature grise véhiculée sur Internet par diverses associations et militants hostiles à la politique africaine de la France et qui se sont davantage distingués par leur psychologie de la conspiration, les distorsions récurrentes de la pensée, les attaques *ad hominem*, l'emploi parfois inexact de citations incomplètes ôtées de leur contexte ou le parti-pris de leurs travaux que par la justesse de leurs analyses.⁵⁷ Ces choix n'impliquent cependant pas de tomber dans l'excès inverse et d'ignorer de manière absolue les ouvrages des chefs de file de ce courant accusateur (Braeckman, de Saint-Exupéry, Gouteux ou Verschave) sur le simple motif qu'ils ne font que reprendre les « poncifs » de la propagande du Front patriotique rwandais⁵⁸, histoire, pour reprendre la boutade de Morton Kaplan à Jean-

⁵⁷ Nous pensons notamment à la revue *Maintenant* ou au Réseau Voltaire animé par Thierry Meyssan qui fut l'auteur en 2002 de *L'effroyable imposture*, un livre qui soutenait le plus sérieusement du monde que le 11 septembre 2001, aucun avion ne s'était écrasé sur le Pentagone.

⁵⁸ Pierre Péan déconseille ainsi la lecture de Patrick de Saint-Exupéry sur le simple prétexte que celui-ci ne fait que « reprendre grosso modo tous les poncifs de Survie ». P. PÉAN, *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., p. 469.

Baptiste Duroselle, « d'avoir la pensée plus libre » et de « gagner du temps »⁵⁹. Dans le même ordre d'idée, il ne pouvait être question d'écarter d'emblée les travaux de Bernard Lugan ou de Pierre Péan en raison de leur idéologie ou du caractère « ethniste » voire « révisionniste » des thèses qu'ils ont pu développer.⁶⁰ Au-delà de leurs analyses et interprétations, qui toutes sont marquées par une certaine « psychologie de la conspiration » et par l'influence corrosive du parti-pris, au-delà de leur tendance à sélectionner les sources de manière unilatérale, jetant aux orties les publications susceptibles de déforer leur argumentation, tous ces auteurs ont le mérite de remettre en question certains « dogmes » du dossier rwandais : l'inafaillibilité de la politique française pour les premiers, l'image de « chevalier blanc » dont bénéficie le FPR depuis 1994 et la « complicité » présumée des autorités politiques et militaires françaises avec le « Hutu Power » pour les seconds.⁶¹ Autrement dit, si l'observateur critique ne peut manquer d'être heurté par les amalgames pratiqués et par le caractère délirant de certaines interprétations, il faut reconnaître que les questions posées sont loin d'être toutes extravagantes. Il faut également souligner le fait que tous ces auteurs ont, par leurs recherches, recueilli un certain nombre de témoignages inédits que le chercheur ne saurait *a priori* méconnaître. Soulignons cependant que le fait de mentionner ou d'utiliser les travaux de ces auteurs ne signifie en aucun cas une quelconque caution de notre part aux propos et analyses qui y sont développées.

Entretiens

Afin de pallier l'inaccessibilité des archives et de combler le « silence laissé par les lacunes de l'écrit »⁶², nous avons mené une série d'entretiens exploratoires ou semi directifs croisés avec des acteurs (politiques, conseillers, militaires), des témoins (Casques bleus, rescapés, réfugiés, coopérants, habitants des lieux) et des observateurs (chercheurs, journalistes) de la tragédie rwandaise et de la politique française.

⁵⁹ M. KAPLAN, cité par J.-B. DUROSELLE, *Tout empire périra*, *op. cit.*, p. 14.

⁶⁰ Nombreux sont ceux qui considèrent ainsi Bernard Lugan comme le porte-parole « du discours révisionniste sur l'histoire coloniale française et ses prolongements contemporains » [P. BLANCHARD, N. BANCEL, « Au secours le colonialisme revient ! », *Libération*, 8 novembre 1994] ou qui reprochent à Pierre Péan et Bernard Lugan de faire écho, par leurs travaux, au discours de haine et au « bréviaire raciste » de l'idéologie de la « Révolution sociale ».

⁶¹ Comme le souligne Claudine Vidal, le principal apport des travaux de Pierre Péan est ainsi « d'avoir reconstitué les liens entre les autorités de Kigali, victorieuses, et leurs relais européens, les 'Blancs menteurs', lobby qu'il surnomme 'cabinet noir du FPR', et dont il dénonce les mensonges et les pratiques d'intimidation, montrées en actes sur des cas précis ». C. VIDAL, « Un livre important et contestable », *op. cit.*

⁶² D. PESCHANSKI, « Effets pervers », in D. VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité ?*, *op. cit.*, p. 49.

Bien que jugé comme peu fiable par certains, l'entretien est une source extrêmement précieuse. Certes, la politique de la France au Rwanda fait sans conteste partie de ces « sujets très sensibles » qui ne « se prêtent pas aisément à l'étude par entretiens »⁶³, du moins en ce qui concerne les autorités ayant exercé un rôle à l'époque des faits. De plus, comme l'a montré Denis Peschanski, « le témoignage oral est porteur d'une série d'effets pervers, qui jouent les uns sur l'interviewé, les autres sur l'interviewer, et donc les uns et les autres sur l'interview à décrypter »⁶⁴. Le témoin reconstruit l'événement à sa manière, il l'extrapole, le rehiérarchise. Pour reprendre les termes de Jean-Jacques Becker, comme toutes les formes d'« archives provoquées », la source orale souffre de l'inconvénient d'avoir « été constituée plus ou moins longtemps après l'événement et [...] donc [d'être] comptable de tout ce qui a été dit ou écrit *a posteriori* »⁶⁵. Les témoins amenés à aborder le sujet miné de la politique française au Rwanda ne sont bien entendu pas épargnés par ce type de phénomènes.

De manière confidentielle ou non, les multiples entretiens croisés ont souvent été l'occasion d'obtenir des éclaircissements sur certaines prises de décision, d'approfondir, de corriger voire d'infirmer les informations récoltées, et d'entrevoir certaines pistes très fécondes quant à l'interprétation de nombreux faits. Lorsque la mémoire ne leur fait pas défaut – affection dont souffrent malheureusement nombre d'anciens responsables dès lors que l'entretien tend à aborder les aspects les plus sensibles de notre recherche – les témoins sont irremplaçables non seulement pour décrire les événements tels qu'ils se sont déroulés, mais aussi et surtout pour comprendre et analyser ces mêmes faits dans toute leur complexité. Le simple fait de « solliciter le témoin » permet dans certains cas de corriger, voire même de tordre le cou, à un certain nombre d'idées reçues sur les faits tels qu'ils se sont effectivement produits. L'exercice n'en demeure pas moins périlleux, tant le risque est grand de voir le chercheur être « subjugué par ses sources orales », succomber « aux sirènes de la mémoire des autres » et tomber « dans les pièges de leur subjectif. »⁶⁶ Pour terminer cette réflexion sur notre démarche, citons les propos très lucides de Danièle Voldman sur la recherche de sources orales :

[...] de façon plus ou moins affirmée, l'entretien est une partie de cache-cache entre l'historien et son interlocuteur. Le premier, campé sur une position d'inquisiteur, est persuadé d'être « celui qui sait », ou celui qui saura

⁶³ S. COHEN, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquêtes », *op. cit.*, p. 53.

⁶⁴ D. PESCHANSKI, « Effets pervers », *op. cit.*, p. 46.

⁶⁵ J.-J. BECKER, « Le handicap de l'*a posteriori* », in *Questions à l'histoire orale*, Paris : CNRS, « Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent », n° 4, 1987, p. 95.

⁶⁶ R. FRANK, « La mémoire et l'histoire », in D. VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité ?*, *op. cit.*, p. 67.

parce que sa mission est d'établir la vérité. Le second, sommé de livrer les informations qui permettront cette opération, est souvent contraint de se réfugier sur la défensive, tant est sensible la suspicion de l'interrogateur, alors que lui-même se sent posséder la force de conviction de « celui qui a vécu ». Ainsi, tandis que la méthode concernant les documents écrits déclaratifs consiste à pratiquer un doute systématique, dont seul le croisement avec d'autres informations permet de sortir, l'historien à l'écoute de la parole-source émet un doute sur le doute, puisque deux subjectivités immédiates se conjuguent, autant pour éclairer que pour brouiller les pistes. [...] Il ne s'agit pas, pour lui, de proposer des interprétations de la parole qui lui est livrée, mais de savoir que le non-dit, l'hésitation, le silence, la redite, le lapsus, la dérive et l'association sont partie intégrante, structurante même, du discours et du récit. Car on ne saurait se désespérer ni de mensonges plus ou moins faciles à débusquer, ni de ce qui peut être pris comme des contre-vérités de la parole-source.⁶⁷

*

Les sigles CEPR et ETR régulièrement utilisés en notes infrapaginales renvoient respectivement aux travaux de la Commission d'enquête parlementaire Rwanda (CEPR) du Sénat belge et de la Mission d'information de l'Assemblée nationale, *Enquête sur la Tragédie rwandaise (1990-1994)*. Dans les deux cas, nous avons été amenés à utiliser le rapport (I), les annexes (II) et les comptes rendus d'auditions (III). En voici quelques exemples :

CEPR, I, Rapport, p. 323.

J. SWINNEN, CEPR, III, CRA Auditions, COM-R 1-21, 21 mars 1997, p. 216.

ETR, I, Rapport, p. 28.

M. DEBARGE, ETR, II/2, Auditions, 9 juin 1998.

Accord particulier d'assistance militaire, Kigali, 18 juillet 1975 ; document reproduit par ETR, II, Annexes, 2.5, pp. 81-85.

Seront par ailleurs utilisés les sigles TD (Télégramme diplomatique), CP (Conférence de presse), PP (Point de presse), PP MAE (Point de presse du porte-parole du ministère des Affaires étrangères), MAE (ministère des Affaires étrangères), DAM (direction des Affaires africaines et malgaches), RQA AN (Réponse à une question d'actualité à l'Assemblée nationale) RQE AN (Réponse à une question écrite à l'Assemblée nationale).

⁶⁷ D. VOLDMAN, « Définitions et usages », in D. VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité ?*, op. cit., pp. 36-37.

PREMIÈRE PARTIE

La France et le premier conflit rwandais (1990-1994)

Il n'est pas vrai qu'un massacre d'Africains soit ressenti de la même manière qu'un massacre d'Européens ! Parce que leur civilisation les a accoutumés à la sauvagerie ? Peut-être. Mais trouverions-nous judicieux qu'un Africain estime une hécatombe en Europe comme le produit normal d'une civilisation qui a produit Auschwitz et qui avait déjà produit Verdun ?

Alfred Grosser

CHAPITRE 1

Aux origines du conflit rwandais (1960-1990)

I. De la question dite « ethnique »

C'est vers la fin du XIX^e siècle que l'intérêt pour l'Afrique centrale est lancé quand en septembre 1876, à la suite des grandes expéditions conduites par les explorateurs John Speke, Richard Burton, David Livingstone et Henry Morton Stanley, le roi des Belges, Léopold II, crée l'Association internationale africaine. À la Conférence internationale de Berlin convoquée en 1885 par Bismarck afin de régler les questions africaines, la région du « Ruanda-Urundi » est attribuée à l'Allemagne.¹ La conquête effective du Rwanda ne commence cependant que neuf ans plus tard, en 1894, avec l'arrivée de l'expédition militaire du comte Gustav von Götzen.

Profitant des dissensions internes, les colonisateurs allemands parviennent assez rapidement à imposer leur loi à ce royaume que Ptolémée décrivait comme celui des « Monts de la Lune ». En 1897, le capitaine Hans Ramsay est reçu à la Cour du *mwami* Yuhi V Musinga auquel il « impose » la « reconnaissance » – vécue côté rwandais comme une alliance et non une soumission – du principe de la souveraineté allemande. Deux ans plus tard, le Rwanda devient un protectorat allemand et est inclus dans le *Bezirk* (cercle) du Ruanda-Urundi, avec Usumbura (actuelle Bujumbura) comme chef-lieu. Dans le même temps, une délégation de Pères blancs conduite par Mgr Hirth arrive à la résidence royale de Nyanza. En 1899, elle fonde à Save la première mission au Rwanda.

Soucieuse de gouverner le Rwanda à moindre coût, l'autorité coloniale fait le choix d'administrer le pays de manière indirecte en s'appuyant sur les institutions indigènes et plus particulièrement sur les Tutsi considérés comme « plus proches » sur « l'échelle de l'évolution »². Au cours de cette période, les mentalités occidentales font en effet « une lecture raciale des réalités anthropologiques des sociétés

¹ L'Autrichien Oscar Baumann est le premier Européen à pénétrer au Rwanda en 1892. Dans les deux années qui suivent, plusieurs missions allemandes explorent brièvement les collines rwandaises.

² A. DES FORGES, *et alii*, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris : Karthala / HRW-FIDH, 1999, p. 49.

exotiques », lecture qui fait prévaloir « une idéologie hiérarchisée des races »³. Au Rwanda, l'autorité coloniale consigne comme tables de la loi une théorie selon laquelle il faut distinguer et hiérarchiser trois races : les Tutsi, les Hutu et les Twa. Au sommet de la pyramide sont situés les « seigneurs » tutsi, de type hamite, éleveurs de leur état, et considérés comme « destinés à régner »⁴. Le *mwami* est exclusivement issu de leur rang. Ceux-ci sont parfois même assimilés aux Blancs (« le Mututsi est un Européen sous une peau noire »⁵). Viennent ensuite les Hutu, cultivateurs de « race » bantou, « la plèbe proprement dite »⁶. Et enfin, tout en bas de l'échelle, viennent les Twa apparentés aux pygmées. Aussi, les autorités coloniales décident tout naturellement de s'appuyer sur les Tutsi. Corollairement, les Hutu sont progressivement évincés des postes d'autorité.

La présence allemande est de courte durée puisqu'en 1916, alors que la guerre fait rage en Europe, la Force publique venue du Congo belge voisin chasse les premiers colonisateurs. Six ans plus tard, en juillet 1922, en compensation des souffrances endurées durant le premier conflit mondial, la Belgique obtient mandat de la Société des Nations pour administrer le Ruanda-Urundi. S'inspirant de la ligne de conduite des anciens occupants allemands, les autorités belges adoptent les principes de la domination naturelle des Tutsi sur les Hutu et de l'administration indirecte. Les droits du *mwami* sont cependant limités tandis que les privilèges des Tutsi sont quelque peu restreints.

Les « ethnies » rwandaises, une construction coloniale

Il ne s'indique pas dans le cadre de cet ouvrage de faire toute l'historiographie des rapports dits « interethniques » au Rwanda. Il faut néanmoins noter que la réalité de ces rapports était loin d'être aussi uniforme et nettement plus complexe que ne l'ont supposé les premiers historiens du Rwanda. La représentation des « ethnies » rwandaises à l'époque coloniale n'est en fait que le fruit d'une construction à finalité politique à laquelle ont activement contribué les autorités coloniales successives, l'élite tutsi (du moins jusqu'à la fin des années 1950)⁷, et

³ M. ELIAS, D. HELBIG, « Deux mille collines pour les petits et les grands. Radioscopie des stéréotypes hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi », *Politique africaine*, n° 42, 1991, p. 66.

⁴ P. RYCKMANS, *Dominer pour servir*, Bruxelles : s.e. 1931, p. 26.

⁵ R.P. MENARD, cité par J.-P. CHRÉTIEN, « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in J.-L. AMSELLE, E. M'BOKOLO (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris : La Découverte, 1985, pp. 129-165.

⁶ L. DE LACGER, *Ruanda*, tome I, *Le Ruanda ancien*, Namur : s.e., 1939, p. 31.

⁷ Comme l'explique Alison Des Forges, les Tutsi « accueillirent favorablement le postulat qui établissait leur supériorité et qui coïncidait en outre avec leurs propres convictions ». Au cours des années 1920-1930, « ils comprirent l'intérêt de transmettre des informations renforçant ce préjugé ». Ce faisant, ils contribuèrent à

même l'élite hutu (et ce plus particulièrement après 1959). Bien que contestée dès les débuts de la colonisation⁸, il fallut attendre de nombreuses décennies pour voir des historiens et anthropologues tels Helen Codere, Catherine Newbury, Danièle de Lame, Claudine Vidal, Marcel d'Hertefeldt, Jan Vansina, et autres Jean-Pierre Chrétien battre en brèche cette fallacieuse perception raciale des populations rwandaises et de nombreux autres clichés prétendument historiques sur le Rwanda précolonial. En réalité, les catégories « Hutu » et « Tutsi » ne sont ni des castes, ni des ethnies, ni des classes sociales, ni même des ordres. Ce ne sont pas des castes vu que depuis toujours, les mariages mixtes sont extrêmement fréquents, ce qui est par définition impensable dans le cas de castes. Par ailleurs, comme l'explique Claudine Vidal, il ne s'agit pas non plus d'ethnies :

Aucun des critères qui constituent habituellement les définitions des ethnies, ou des minorités nationales, ne s'applique au Rwanda. L'espace géographique ? Non, car depuis des siècles, Hutu et Tutsi occupent un territoire commun. La religion et la culture ? Non plus, car ils partagent les mêmes croyances religieuses, que celles-ci soient traditionnelles ou chrétiennes. La langue ? Fait peu courant en Afrique, les habitants de la région rwandaise avaient, depuis longtemps, réalisé leur unité linguistique.⁹

On ne peut non plus réellement les définir comme des « ordres » vu qu'il y a eu des *mwami* hutu et que certains pasteurs apparentés aux Tutsi, comme les Bagogwe (Nord-Ouest) ou les Bahima (Nord-Est) « cherchaient davantage à se soustraire au pouvoir de l'État plutôt qu'à

l'écriture d'une histoire officielle du Rwanda selon laquelle les Twa seraient les premiers habitants du pays. Ceux-ci auraient été submergés au début de notre ère par les cultivateurs hutu. Environ quinze siècles plus tard, ces derniers auraient été à leur tour supplantés par des éleveurs venus du nord, les Tutsi. Très rapidement, ceux-ci seraient parvenus à une hégémonie absolue, leur *mwami* (monarque) étant placé au sommet d'une hiérarchie de type féodal. Malgré les révolutions de palais, la monarchie, servie par une administration bien structurée, triomphait sans conteste. Grâce aux conquêtes du *mwami* Rwabugiri, ce royaume étendu à cheval sur la crête du Nil, dans la région des Grands Lacs, occupait alors une superficie plus vaste que le Rwanda actuel, légèrement plus petit que la Belgique, flanqué au nord par l'Ouganda, à l'est par la Tanzanie, au sud par le Burundi et à l'ouest par le Zaïre et le lac Kivu. En outre, la paix intérieure que connaissait le royaume était jalousement préservée par le roi qui interdisait, sous peine de mort, l'entrée du territoire aux Arabes et aux Blancs. Telle était encore la situation du Rwanda lorsqu'à la fin du XIX^e siècle les puissances européennes se partagèrent l'Afrique... « Cette version inexacte de l'histoire fut autant acceptée par les Hutu qui avaient à en souffrir, que par les Tutsi qui avaient participé à son élaboration et qui ne pouvaient qu'en tirer profit ». A. DES FORGES, *et alii*, *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 49.

⁸ Notamment par Jan Czekanowski (1917), Albert Gille (1937) ou encore Merrick Posnanski (1966). Cf. à ce propos J.-P. CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris : Aubier, 2000, pp. 58-59.

⁹ C. VIDAL, « Le génocide des Rwandais tutsi : trois questions d'histoire », *Afrique contemporaine*, n° 174, 1995, p. 9.

l'exercer »¹⁰. Ce ne sont enfin pas vraiment des classes sociales vu que parmi la masse des Hutu, certains sont riches voire puissants, tandis que d'autre part, le cheptel de certains petits Tutsi pouvait se réduire à quelques têtes de bétail.¹¹ En outre, comme le rappelle Jean-Pierre Chrétien, une enquête effectuée dans les années 1950 sur « les revenus familiaux en milieu rural ordinaire » a révélé que la moyenne était sensiblement la même chez les Hutu et chez les Tutsi.¹²

En dépit des travaux souvent remarquables de ces chercheurs, force est de constater que ces clichés ont la vie dure comme en témoignent ces quelques morceaux choisis parmi les nombreux commentaires de presse ou déclarations de responsables politiques :

Au Rwanda coexistent trois peuples : les Twa, très apparentés aux pygmées et originaires de la forêt, qui vivent dans le Nord-Est du pays, dans la zone des volcans en particulier, les Hutu, populations bantou qui viennent de la forêt zaïroise et qui ont probablement commencé à coloniser les terres du Rwanda aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles et les Tutsi, d'origine étrangère. Ce sont les cousins des Dinka du Soudan, des grands gaillards, gardiens de bœufs, du Bahr-El-Ghazaï, ou des Masaï dont on sait au Kenya quels guerriers redoutables ils sont. Les Tutsi n'ont donc rigoureusement rien à voir avec les peuples de la forêt. Ces populations, malgré les mariages mixtes, sont complètement différentes.¹³

Des peuples aussi différents que les Finnois et les Siciliens.¹⁴

Le drame de ces deux pays [le Rwanda et le Burundi], c'est qu'il n'y a que deux ethnies, qui se détestent [...]. On arrive à ce qui est arrivé, hélas. Tous les vingt ou trente ans, on sort les machettes.¹⁵

Le terme de « rancœurs », employé pour définir les relations entre les deux ethnies, me paraît faible. Ce n'est pas la seule raison qui a amené le génocide, c'est certain. Mais croyez-moi, il y avait tout de même quelque chose de très sérieux entre les Tutsi, les Hutu [...]. On avait l'impression qu'il y avait une haine excessivement profonde et grave entre les deux communautés.¹⁶

¹⁰ A. DES FORGES, *et alii*, *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 44.

¹¹ G. PRUNIER, « Rwanda : histoire vraie de fausses ethnies », in H. LELIÈVRE (dir.), *Demain l'Afrique. Le cauchemar ou l'espoir ?*, Bruxelles : Complexe, 1998, p. 96.

¹² J.-P. CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs*, *op. cit.*, p. 263.

¹³ R. GALLEY, ETR, III/1, Auditions, 13 mai 1998.

¹⁴ *The Economist*, août 1998.

¹⁵ J. PELLETIER, ETR, III/2, Auditions, 16 juin 1998. Notons que la dernière phrase – « Tous les vingt ou trente ans, on sort les machettes » – ne figure pas dans le compte rendu officiel des auditions de la Mission d'information mais bien dans le compte rendu analytique rédigé par MSF sur la base de notes prises pendant les auditions.

¹⁶ M. DEBARGE, ETR, III/2, Auditions, 9 juin 1998.

Quoi qu'il en soit, il importe de noter que la question ethnique ne peut en aucun cas être considérée comme la cause des conflits et du génocide qui ont terrassé le Rwanda entre 1990 et 1994. Comme l'a dit Jean-François Bayart, « le point de vue ethnicisant est extraordinairement réducteur, même si l'on doit admettre l'irréductibilité de l'ethnicité comme fait de conscience. Or privilégier le point de vue ethnique dans la région des Grands Lacs, c'est s'interdire de penser une dimension agraire plus fondamentale et une dimension strictement politique du conflit. »¹⁷ L'ethnisme n'est en effet qu'un facteur, un instrument, un vecteur de mobilisation partisane utilisé en période de crise par les différents clans politiques rwandais pour se maintenir au pouvoir (ou pour l'acquérir) et conserver les prébendes qui y sont associées...

II. La « Révolution sociale » et ses conséquences

Après la Seconde Guerre mondiale, l'ONU confie la « tutelle » du Rwanda à la Belgique, mais avec l'obligation formelle de mettre en place des organes représentatifs et de conduire sa population vers l'indépendance. Cependant, malgré quelques timides réformes, les Hutu se voient toujours largement sous-représentés. La « révolution » n'est pas loin. Et ce d'autant plus que la contestation émerge également du côté de l'aristocratie tutsi – plus éduquée et donc plus concernée par les revendications d'indépendance qui se font jour un peu partout en Afrique, et plus particulièrement au Congo belge – et qui entend bien récupérer le pouvoir une fois le colonisateur parti. En février 1957, le Conseil supérieur du pays (CSP), composé essentiellement des grands chefs, publie « une 'Mise au point' réclamant l'émancipation accélérée du Rwanda et l'égalité des cadres africains et européens »¹⁸. Dans les semaines qui suivent, une série de leaders hutu s'attachent à constituer une « contre-élite hutu » laquelle s'emploie à dénoncer la « dérive » nationaliste de l'aristocratie tutsi et à mettre « l'accent sur le préalable de la chute de la 'féodalité tutsi', quitte à reporter l'échéance de l'Indépendance »¹⁹. Soutenus par l'administration coloniale et surtout par l'Église catholique qui virent brusquement de bord, neuf intellectuels hutu, réunis autour de Grégoire Kayibanda, se mettent en campagne pour éveiller dans la population la soif de justice et de liberté. À travers le *Manifeste des Bahutu*, le texte fondateur de la « révolution hutu », ils dénoncent en mars 1957 l'exploitation dont ils sont victimes sous la monarchie au travers de « la coutume traditionnelle de féodalité,

¹⁷ J.-F. BAYART, « Stratégies régionales et perspective globales. Témoignages et interventions », in S. COHEN (dir.), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris : PUF, 1998, p. 292.

¹⁸ J.-P. CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs*, op. cit., pp. 263-264.

¹⁹ *Ibid.*, p. 264.

de servage pastoral et de corvées serviles qui soumet les Bahutu à la domination des Tutsi ».²⁰

A. La « Toussaint rwandaise »

En 1959, tandis que les partis politiques rwandais se constituent²¹, une série d'événements viennent perturber la tranquillité de la transition rwandaise. Le 25 juillet, le *mwami* Mutara III Rudahigwa décède dans des circonstances mystérieuses. Ses funérailles, organisées dans une atmosphère de grande tension, donnent l'occasion aux conservateurs tutsi de court-circuiter l'administration belge et d'introniser à la sauvette son demi-frère, Kigeri V. Cet incident, perçu tant par les autorités coloniales que par l'élite hutu comme un « coup d'État » des « extrémistes » tutsi, amorce un cycle de violences et de bouleversements. En novembre, les leaders hutu profitent d'un incident relativement mineur au regard des événements futurs – le passage à tabac d'un sous-chef hutu, Dominique Mbonyumutwa, « qu'une rumeur fortuite ou organisée fit passer pour mort »²² – pour déclencher la « Toussaint rwandaise » et lancer ainsi ce qui deviendra officiellement la « Révolution sociale », une révolution antiféodale et antimonarchique. Un cycle de violence se met en place, les attentats succédant aux contre-attentats. Les premières victimes de ces jacqueries sont les chefs et les sous-chefs tutsi. Mais bientôt, c'est l'ensemble de la communauté tutsi qui est victime à travers tout le pays de ce *muyaga*²³ : incendie des cases, des bananeraies et

²⁰ Certes, tout comme les leaders tutsi, les dirigeants hutu entendent obtenir la fin du régime de Tutelle, mais leur objectif premier est de se débarrasser une fois pour toutes du « colonialisme des Tutsi ». Aussi, le mouvement hutu se revendique plus « social », et plus spécifiquement « social-chrétien », que nationaliste. Une attitude qui lui permettra de s'attirer enfin les faveurs de la Tutelle et de l'Église catholique.

²¹ En 1958, Joseph Gitara Habyarimana fonde l'Association pour la promotion sociale de la masse (APROSOMA). En août 1959, est fondée l'Union nationale rwandaise (UNAR) par une frange de l'aristocratie tutsi qui réclame l'indépendance immédiate. Le mois suivant, d'autres chefs tutsi, plus réformistes, fondent de leur côté le Rassemblement démocratique rwandais (RADER). En octobre 1959 enfin, le Mouvement social muhutu de Kayibanda se transforme en Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu (Parmehutu).

²² L. SAUR, *Influences parallèles. L'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda*, Bruxelles : Luc Pire, 1998, p. 31. L'incident est ainsi décrit dans ses mémoires par le résident général Harroy : « Sur le chemin du retour de la messe de Toussaint, le sous-chef hutu du Ndiza, Dominique Mbonyumutwa, est injurié, défié, puis battu par huit jeunes Tutsi lui cherchant querelle. Bâti en hercule, Mbonyumutwa leur tint tête victorieusement mais les appels à l'aide de sa femme donnèrent lieu à des interprétations inexacts et bientôt circula sur les collines la nouvelle intolérable : 'Mbonyumutwa a été tué par les Unaristes !' » J.-P. HARROY, *Le Rwanda, de la féodalité à la démocratie (1955-1962)*, Bruxelles : Hayez, 1984, p. 301.

²³ Expression signifiant « le vent fort, quelque chose qui vient d'on ne sait où et qui va on ne sait où ». Cf. J.-C. WILLAME, « Le muyaga ou la 'révolution' rwandaise revisitée », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, LXXXI, n° 304, 1994, p. 311.

des caféiers, spoliations, bastonnades, assassinats... Autant de violences qui incitent des milliers de Tutsi à prendre la route de l'exil et à former ainsi la « première génération de réfugiés » rwandais.

S'il est évident que les Tutsi sont les principales victimes de ces jacqueries, force est de constater que la violence ne fut pas aussi à sens unique que l'on ne l'a bien souvent écrit. Selon l'ancien commandant de l'Armée nationale rwandaise, Louis-François Vanderstraeten, les agressions caractérisées dont les Hutu se rendent coupables résultent au départ de leur agacement face aux violences perpétrées « insidieusement » par la classe dirigeante tutsi à l'encontre des leaders hutu et de leurs partisans.²⁴ Très vite, cependant, les incidents prennent une tournure plus politique puis « raciale ». L'on passe d'une « revendication d'égalité et de fraternité contre les privilèges politiques, économiques, scolaires, etc., des Tutsi, à un discours d'exclusion de la catégorie tutsi de la communauté nationale »²⁵. Meetings et contre-meetings se succèdent tandis que des incidents, parfois sanglants, se multiplient. La « révolution hutu » tourne au nettoyage ethnique...²⁶

Le 6 novembre, la réaction tutsi s'organise. Mobilisés à la hâte, les *Ingabo*, les régiments traditionnels du *mwami*, reçoivent pour ordre d'éliminer les dirigeants hutu et de briser le mouvement des émeutiers. Dans les jours qui suivent, une vingtaine de leaders hutu sont ainsi

²⁴ L.-F. VANDERSTRAETEN, entretien avec l'auteur, Bruxelles, juillet 2004. Jean-Paul Harroy rapporte ainsi que la monarchie était parvenue à imposer « par la terreur » une « conspiration du silence » : « Quand jadis, sur une colline, un commando twa venait nuitamment exécuter un ordre de ses maîtres et "punir" un Hutu insoumis en lui brûlant les membres inférieurs jusqu'à ce que mort s'ensuive, personne n'avait jamais rien vu ni entendu. La victime avait, même bâillonnée, dû crier sa douleur jusqu'à être entendue dans le voisinage. Mais lorsque les enquêteurs venaient le lendemain, même l'épouse n'avait rien entendu. Témoigner, c'était se condamner au même sort. Nos recherches n'aboutissaient donc jamais. Et nous avions même l'impression que la victime ne devait pas être bâillonnée. Plus loin étaient entendus ses cris, plus exemplaire était la punition. » [J.-P. HARROY, *Le Rwanda, de la féodalité à la démocratie*, op. cit., p. 325.]

²⁵ P. ERNY, *Rwanda 1994. Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*, Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 57-58 ; L. SAUR, entretien avec l'auteur, Bruxelles, mars 2006.

²⁶ En chiffres absolus, la « révolution hutu » fait peu de victimes, quelques centaines de tués, 7 000 réfugiés tutsi et 2 000 habitations incendiées. Dans un premier temps, les émeutiers incendient les habitations des Tutsi et détruisent leurs bananeraies, de façon à les forcer à quitter leurs terres. Il n'y a alors de blessés ou de tués que si les Tutsi résistent. Ainsi, jusqu'à l'intervention de la Force publique le 12 novembre 1959, il apparaît que seuls treize Tutsi furent tués au cours de la première vague de violence. Cf. J.-P. HARROY, *Le Rwanda, de la féodalité à la démocratie*, op. cit., pp. 304-305 ; G. LOGIEST, *Mission au Rwanda, un Blanc dans la bagarre Hutu-Tutsi*, Bruxelles : Didier Hatier, 1988 ; « Les problèmes du Rwanda », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 51, 15 février 1960, p. 20.

assassinés par les *Ingabo*.²⁷ Le 10 novembre, cette tentative de reprise en main par les *Ingabo* de Kigeri V est sabordée par l'intervention de la Force publique et de plusieurs unités commandos de parachutistes venues du Congo belge commandées par le colonel Logiest. La puissance coloniale a choisi son camp. Désireuse de conserver son influence dans le Rwanda d'après l'Indépendance, l'autorité belge prend le parti de renoncer à sa politique traditionnelle et de lâcher ses alliés tutsi pour appuyer désormais les revendications de l'immense majorité hutu. Comme le constate le politologue René Lemarchand, « loin d'être neutre et passive », l'administration belge devient ainsi « la première instance légitimatrice de la domination hutu »²⁸. Ce tournant politique se traduit dès le 10 décembre quand, le calme revenu, le résident spécial, Guy Logiest, « désunarise »²⁹ le pays en procédant au remplacement des chefs tutsi en fuite ou chassés par les Hutu. La nouvelle donne qui en résulte établit ainsi une parité ethnique au niveau des chefs (22/22) et une légère prédominance hutu au niveau des sous-chefs (297/217).³⁰

B. L'émergence du Parmehutu

En juillet 1960, le Parmehutu remporte une victoire écrasante (70,4 % des voix) aux élections communales de juin. 211 des 229 bourgmestres élus sont des Hutu. Forts de ce succès, et afin de contrer toute ingérence « désobligeante » des Nations unies qui demandent le retour du *mwami* comme chef légitime du pays jusqu'à l'organisation d'un référendum sur la question³¹, trois jours à peine après que le résident général Logiest ait accordé son autonomie au gouvernement provisoire de Grégoire Kayibanda, les élus hutu convoqués à Gitarama le 28 janvier 1961 proclament unilatéralement la République. Le 6 février, le gouvernement belge avalise de *facto* ce « coup d'État de Gitarama » et se déclare prêt à discuter avec les nouvelles autorités rwandaises de la préparation des structures définitives du pays. En conséquence, les compétences et pouvoirs d'autonomie exercés depuis le 18 octobre 1960 par le Conseil et le Gouvernement provisoires sont transmis à l'Assemblée législative et au Gouvernement institués à Gitarama. Huit mois plus tard, après les élections législatives de septembre 1961, les élus du Parmehutu (qui disposent de la majorité absolue) prononcent la déchéance du *mwami* Kigeri V et proclament la

²⁷ L.-F. VANDERSTRAETEN, « Le Ruanda de novembre 1959 à janvier 1964 », *La Belgique militaire*, 1995 ; J.-C. WILLAME, « Le muyaga ou la 'révolution' rwandaise revisitée », *op. cit.*, pp. 313-315.

²⁸ R. LEMARCHAND, *Rwanda and Burundi*, New York : Praeger, 1970, p. 175.

²⁹ J.-P. CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs*, *op. cit.*, p. 266.

³⁰ L.-F. VANDERSTRAETEN, « Le Ruanda de novembre 1959 à janvier 1964 », *op. cit.*

³¹ G. PRUNIER, *Rwanda : 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Paris : Dagorno, 1997, pp. 70-71.